

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

MINSTERE DE L'ENVIRONNEMENT

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

CONSULTANTS

Mme Hawa DIALLO

Mr Samba Ténin DIALLO

Mr Daouda KANTE

Conakry, Août 2006

TABLE DES MATIERES

Acronymes	3
Identification de la partie prenante	6
Information sur la préparation du rapport	7
Vue d'ensemble et choix de priorités	8
Article 5 – Coopération.....	12
Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable.....	16
Article 7 – Identification et surveillance	21
Décisions en matière de Taxonomie.....	26
Article 8 – Conservation <i>In-situ</i>	31
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	35
Article 8(j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes.....	40
Article 9 – Conservation <i>Ex situ</i>	45
Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique.....	49
Article 11 – Mesures d'incitation	55
Article 12 – Recherche et Formation	59
Article 13 – Education et sensibilisation du public	62
Article 14 – Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	66
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	71
Article 16 – Accès à la technologie et au transfert de technologie	75
Article 17 – Echange d'information	77
Article 18 – Coopération technique et scientifique	78
Article 19 – Gestion de la Biotechnologie et répartition de ses avantages	82
Article 20 – Ressources Financières	83
Approche écosystémique.....	90
Ecosystèmes des eaux intérieures	93
Diversité biologique marine et côtière	96
Diversité biologique agricole	101
Diversité biologique des forêts	110
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	118
Opération de la Convention	123

ACRONYMES

SIGLES	SIGNIFICATIONS
AGIR	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles
BCSPP	Bureau de Coordination des Stratégies, de la Planification et de la Prospective
CABS	Center for Applied Biodiversity Science/ Centre pour la Science Appliquée à la Diversité Biologique
CBI	Convention Baleinière Internationale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEGENS	Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba-Simandou
CENAGAP	Centre National de Gestion des Aires Protégées
CERE	Centre d'Etude et de Recherche en Environnement
CERESCOR	Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè
CGIAR	Consultative Group International for Agricultural Research/ Groupe Consultatif International pour la Recherche Agricole.
CHM	Clearing House Mecanisme/ Centre d'Echange d'Information sur la Diversité Biologique
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora /Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore menacées d'Extinction
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CMS	Convention for Migratory Species / Convention sur les Espèces Migratrices
CNOSE	Centre National d'Observation et de Suivi Environnemental
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
COFEG	Coordination des ONGs Féminines de Guinée
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
CPEMC	Centre de Protection Environnementale du Milieu Marin et des zones Côtières
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCQV	Direction Nationale du Contrôle de la Qualité de Vie
DNPN	Direction Nationale de la Protection de la Nature
DNE	Direction Nationale de l'Elevage
DSRP	Document de Stratégie de Reduction de la Pauvreté
ENATEF	Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
EPT	Programme d'Education pour Tous
EUPD	Entraide Universitaire pour le Développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFI	Fauna and Flora International / Faune et Flore Internationale
GEM- CC	Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
GEM-CG	Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée
GTZ	Agence de Coopération Allemande
ICRAF	International Center for Research for Agriculture and Forestry/ Centre International de Recherche en Agroforestrie
IER	Institut d'Economie Rurale du Mali
IITA	International Institut for Tropical Agriculture / Institut International pour l'Agriculture Tropicale

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

INRAP	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique
IPGRI	International Program for Genetics Resources Institute /Institut International pour les Ressources Phytogénétiques
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IRBAG	Institut de Recherche de Biologie Appliquée de Guinée
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agronomique
ITC	International Trypanotolerance Center / Centre International de Trypanotolérance
JIRCAS	Japan International Research Centers in Agriculture Sciences / Centres de Recherche Internationaux du Japon en Science Agricole.
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MAB	Man and Biospher / l'Homme et la Biosphère
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODINAFRICA	Ocean Data and Infomation for Africa / Données et Information océanographiques pour l'Afrique
OGM	Observatoire de Guinée Maritime
OMD	Objectif du Millénium pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVODEC	Organisation des Volontaires pour le Développement Economique et Culturel
PACIPE	Programme Régional d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement
PACV	Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAIB	Projet d'Appui aux Initiatives de Base
PC/PDRSOC	Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile
PCAIB	Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base
PCPDRSC	Programme Cadre de Promotion de la Décentralisation et Renforcement des Capacités de la Société Civile
PCR	Programme Cadre de Réduction de la Pauvreté
PCSDSP	Programme Cadre de Soutien au Développement du Secteur Privé
PFN	Politique Forestière Nationale
PGIE	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes
PGIRN	Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles et de la Protection de la Biodiversité de la Base Guinée
PMEDP	Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDH	Programme national de développement humain durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRCI	Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles
RAP	Rapid Assessment Program
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SNCUE	Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales
SNIDE	Service National d'Information et de Documentation Environnementales
SNPFCP	Service National de la Promotion des Forêts Communautaires et Privées
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

USA
USAID
ZICO

Etats-Unis d'Amérique
United State of America for International Development
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	REPUBLIQUE DE GUINEE
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE
Nom et titre de l'administrateur responsable	NAMORY KEITA, Directeur Nationale de la Protection de la Nature et Point focal de la Convention sur la diversité biologique
Adresse	Ministère de l'Environnement, Lanséboundji, Commune de Matam, B.P. 3118, Conakry, République de Guinée
Téléphone	(224) 60269520
Fax	
Courriel	chmdivbiodne@afribone.net.gn
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE
Nom et titre de l'administrateur responsable	Elhadj Maadjou BAH, Coordonnateur du Projet diversité biologique, Point focal de l'Organe Subsidaire de la Convention sur la diversité biologique (SBSTTA)
Adresse	Ministère de l'Environnement, Lanséboundji, Commune de Matam, B.P. 3118, Conakry, République de Guinée
Téléphone	(224) 278903
Fax	
Courriel	maadjoufr@yahoo.fr ; chmdivbiodne@afribone.net.gn
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	Monsieur Mamoudou KEITA, Ministre de l'Environnement, Conakry, République de Guinée
Date de soumission	31 octobre 2006

QUESTIONNAIRE

Information sur la préparation du rapport

Encadrement I – Veuillez donner des informations sur la préparation de ce rapport, incluant les informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

En vertu de l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique, les parties sont requises de présenter régulièrement à la conférence des parties un rapport sur la mise en œuvre des objectifs de la Convention dans leurs pays respectifs.

C'est à ce titre, que le projet de format pour le troisième rapport national a été préparé en conformité avec les règles prévues au paragraphe 3 de la décision VI/25, en se basant sur les lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux adoptées par la conférence des parties au paragraphe 2 de sa décision V/19.

En exécution de ces recommandations, la République de Guinée a élaboré le présent document portant sur son Troisième Rapport National sur la Diversité Biologique.

Les travaux d'élaboration ont obéi à la démarche suivante :

- des TDR ont été préparés par la coordination du projet biodiversité en collaboration avec le PNUD ;
- trois consultants nationaux ont été recrutés pour collecter les données et produire le projet du troisième rapport ;
- Un atelier a validé le rapport qui est amélioré conformément aux remarques et suggestions de l'atelier pour sa soumission au Gouvernement et sa transmission au Secrétariat de la Convention.

Pour accomplir la mission qui lui a été confiée selon les termes de référence, l'équipe de consultants a rencontré les cadres des institutions ci-après :

ONG GUINEE ECOLOGIE,

FAO,

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

La Direction Nationale de l'Élevage, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée, la Direction Nationale de l'Agriculture, la Direction Nationale des Eaux et Forêts,

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

La Direction Nationale Pêche Continentale et Aquaculture, la Direction Nationale Pêche Maritime, La Direction Générale Assurance Qualité Sanitaire des Produits Halieutiques, le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura et le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches,

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La Direction Nationale de la Recherche Scientifique, le Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbané, le Service du Programme MAB, l'Université de Conakry / Département de Biologie, et le Centre d'Études et de Recherches en Environnement (CERE)

MINISTERE DE LA SANTE

La Direction Nationale de la Médecine Traditionnelle

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service National de Gestion des Aires Protégées, la Direction Nationale de la Protection de la Nature et le Service National de Promotion des Forêts Communautaires et Privées

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Vue d'ensemble et choix de priorité

Encadrement II - Veuillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles

La République de Guinée fait partie du bloc dénommé forêt de la Haute Guinée (Upper Guinea Forest). Ce bloc est considéré par les écologistes comme le bloc de l'Afrique de l'Ouest prioritaire pour la conservation de la diversité biologique des Forêts humides du fait de la grande richesse de cette région en espèces biologiques et en endémisme. Toutes les évaluations Biologiques Rapides (RAP) menées ici et là ont identifié des espèces nouvelles de faune et/ou de flore.

Consciente de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, social, économique, scientifique, éducatif, culturel et pour la préservation des systèmes qui entretiennent la biosphère, la République de Guinée est résolument engagée pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique dont elle est Partie contractante.

Le Gouvernement guinéen préoccupé par le développement économique et social a fait de l'éradication de la pauvreté sa principale priorité qui passe nécessairement par une gestion durable de la diversité biologique et de ses ressources. C'est pourquoi, grâce à un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et un appui technique du PNUD, la Guinée a élaboré sa stratégie nationale et son Plan d'action pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources, adoptés le 25 septembre 2001.

Dans cette stratégie, le Gouvernement s'est engagé prioritairement à :

(i) – conserver la diversité biologique à travers l'identification de ses composantes et le renforcement de la conservation in-situ et ex-situ ; (ii) - implanter une base solide pour l'utilisation durable de la diversité biologique par l'implication des communautés locales et autochtones et l'identification, l'évaluation et la valorisation de leurs savoirs, innovations et pratiques traditionnelles ; (iii) - améliorer les mesures générales de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources à travers l'amélioration des politiques existantes, le développement d'outils législatifs appropriés et la mise en place d'un réseau efficace d'informations pour développer la coopération, la collaboration et la participation des tous les acteurs concernés.

Sous Programme n°1 : Protection des éléments de la diversité biologique, à travers la promotion de la conservation de la diversité biologique des écosystèmes et des habitats, la promotion de la conservation de la diversité des espèces ; Sous Programme n°2 : Promotion de l'utilisation durable, à travers la promotion de l'utilisation durable des ressources ; Sous Programme n°3 : Traiter les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, à travers la réduction de la perte d'habitats, de la dégradation, de la surexploitation, relever les défis issus des changements climatiques affectant la diversité biologique ; Sous Programme n°4 : Préserver les avantages issus de la diversité biologique, à travers la préservation de la capacité des écosystèmes à fournir des biens et des services ; Sous Programme n°5 : Sauvegarder les connaissances et pratiques traditionnelles. A cet effet, le Gouvernement a identifié ses besoins en renforcement des capacités en vue de remédier aux faiblesses dans chaque secteur d'intervention, afin d'améliorer les compétences, les comportements et créer un cadre de concertation pouvant assurer la synergie entre tous les acteurs.

Dans le but d'améliorer sa stratégie de gestion de l'environnement, le Gouvernement a entamé, avec l'appui des partenaires au développement, d'importantes actions de formulation de politiques de développement dont les plus importantes sont : le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; le Programme de Gestion Intégré des Ecosystèmes (PGIE), la Politique Forestière Nationale (PFN) ; la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), le Programme de conservation de la biodiversité des Monts nimba par une gestion intégrée et participative, la Monographie nationale sur la Diversité Biologique, la stratégie Nationale sur la Conservation de la Diversité Biologique et son Plan d'action etc....

Pour la mise en œuvre de ces politiques, le Gouvernement a opté pour une approche de décentralisation permettant une meilleure gestion des ressources naturelles renouvelables et créé en Octobre 2004 un Ministère de l'Environnement. Il faut aussi noter que la Guinée dispose d'un réseau d'aires protégées transfrontalières, communautaires, privées et autres, couvrant déjà les 17% de la superficie du territoire national. Sur le plan législatif, de nombreux textes sont également produits. Dans le cadre de l'accès aux ressources génétiques, à la biotechnologie et aux transferts de technologies, la Guinée a mis en place le comité national sur la biosécurité, le cadre national de biosécurité et élaboré la loi sur la biosécurité.

Encadrement III - Veuillez donner une vue d'ensemble des facteurs qui affectent la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs variés de la diversité biologique de votre pays, incluant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages venant de leur utilisation.

Les facteurs qui affectent défavorablement la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en Guinée sont :

- d'une part, les mauvaises pratiques agricoles, les feux de brousse, la carbonisation, les fours à briques, l'exploitation forestière abusive, la coupe de bois de mangrove, le fumage du poisson, l'extraction du sel de mangrove, l'extraction des produits secondaires de la forêt, l'élevage, la pêche, la chasse, l'exploitation minière artisanale et industrielle, l'analphabétisme, les infrastructures routières et l'urbanisation ;

- d'autre part, le manque de ressources financières pour s'acquitter pleinement de son obligation de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique et de son plan d'Action, l'inadéquation des compétences et des comportements, l'insuffisance du matériel et l'inexistence d'un cadre solide de concertation pouvant assurer la synergie entre les acteurs.

Encadrement IV - Veuillez donner un aperçu général du progrès accompli vers l'objectif 2010 qui a été adopté lors de la sixième réunion de la Conférence des parties (Veuillez donner des informations détaillées aux questions 177, 178 et 179).

Le fait que le Gouvernement ait entamé, avec l'appui des partenaires au développement, d'importantes actions de formulation de politiques de développement {Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; Programme de Gestion Intégré des Ecosystèmes (PGIE), Politique Forestière Nationale (PFN) ; Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable des ressources biologiques ; Programme de conservation de la biodiversité des Monts nimba par une gestion intégrée et participative ; création d'un Ministère de l'Environnement et d'un cadre légal bien fourni, etc.}, affecte positivement la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et favorise l'accomplissement des objectifs 2010.

1. Veuillez indiquer, par un "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 - Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>In-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques		x	
f) Article 8(j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

g) Article 9 – Conservation <i>Ex-situ</i>		X	
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	x		
i) Article 11 – Mesures d’incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 - Éducation et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 – Évaluation de l’impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Échange d’informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 – Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	X		
r) Article 20 – Ressources financières	X		
s) Article 21 – Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		
u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière	X		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides		X	

2. Veuillez indiquer, par un "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, la disponibilité des ressources que votre pays a besoin pour réaliser les articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et relatives aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Disponibilité de ressources			
	Bonne	Adéquate	Limitée	Très Limitée
a) Article 5 – Coopération			X	
b) Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable			X	
c) Article 7 - Identification et surveillance			X	
d) Article 8 – Conservation <i>In-situ</i>			X	
e) Article 8(h) – Espèces exotiques				
f) Article 8(j) – Connaissances traditionnelles et dispositions connexes				X
g) Conservation <i>Ex-situ</i>				X
h) Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique			X	
i) Mesures d'incitation			X	
j) Recherche et formation			X	
k) Éducation et sensibilisation du public			X	

b) Article 14 - Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes			X	
c) Article 15 - Accès aux ressources génétiques			x	
d) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			X	
e) Article 17 - Échange d'informations			X	
f) Article 18 - Coopération scientifique et technique			X	
g) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages				X
h) Article 20 - Ressources financières				X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

i) Article 21 – Mécanisme de financement				X
j) Diversité biologique agricole			X	
k) Diversité biologique des forêts		X		
l) Diversité biologique des eaux intérieures			X	
m) Diversité biologique marine et côtière			X	
n) Diversité biologique des terres arides et sub-humides				X
Éventuellement, veuillez indiquer ci-dessous les articles, dispositions et/ou programme de travail dont vous avez le plus besoin pour l'application au niveau national et les mettre dans l'ordre de priorité.				
<p>Sous Programme n°1 : Protection des éléments de la diversité biologique Sous Programme n°2 : Promotion de l'utilisation durable de la diversité biologique Sous Programme n°3 : Réduction des menaces qui pèsent sur la diversité biologique Sous Programme n°4 : Préservation des avantages issus de la diversité biologique Sous Programme n°5 : Sauvegarde des connaissances et pratiques traditionnelles Sous Programme n°6 : Partage des avantages</p>				

Article 5 – Coopération

3. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	X

Détails sur la coopération avec les autres Parties.

Un programme de coopération bilatéral actif a été développé dans le cadre de l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières entre :

- la Guinée et la Guinée Bissau : Aire protégée transfrontalière Rio Cogon, Corubal et Nunez ;
- Avec l'institut International des Ressources Phytogénétiques (IPGRI)
- la Guinée et le Mali : Aire protégée transfrontalière Bafing-Falémé;
- la Guinée et le Sénégal : Complexe transfrontalier Niokolo-Badiar

La Guinée est partie à de nombreux programmes internationaux à travers les Conventions (Diversité Biologique, Changements Climatiques, Désertification, CITES, CMS, Ramsar....)

Décision VI/20 - Coopération avec d'autres organisations, initiatives et conventions

4. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (MEAs) et les initiatives régionales pertinentes ?

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Les mesures pour l'harmonisation des politiques et programmes pour optimiser la cohésion, la synergie et l'efficacité dans la mise en œuvre des Conventions et accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes existent mais elles ne sont pas suffisantes.

La Guinée a intégré dans ses politiques et programmes de nombreuses initiatives pertinentes, d'accords internationaux (Conventions, Protocoles, Traités, etc.), sous-régionaux et régionaux dont elle est partie : Union Africaine (UA), Conférence des Ministres Africains pour l'Environnement (CMAE) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

A ce titre on peut énumérer : Le PNAE, la DSRP, la Stratégie Nationale de Conservation et d'utilisation durable de la Diversité biologique, le Plan d'Action Forestier National etc.... qui intègrent les politiques et programmes pour une meilleure synergie des acteurs dans la mise en œuvre des Conventions, Traités, Protocoles et Accords internationaux et régionaux.

5. Quelle priorité accorde votre pays à la conservation et, où applicable, à l'utilisation durable des espèces migratoires comparativement aux autres questions relatives à la diversité biologique? *[Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 et incluse dans le programme conjoint de CBD et de la Convention des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).]*

a) Haut	X
b) Moyen	
c) Bas	

6. Est-ce que les espèces migratoires et leurs habitats ont été adressés dans vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (NBSAP)? *(Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 et incluse dans le programme conjoint de travail de CBD et CMS.)*

a) Oui	X
b) Non	

Si **OUI**, veuillez décrire brièvement ces évaluations

a) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratoires	Eclosiers d'œufs de tortues marines récupérés pour remise en eau et soutien aux pêcheurs
---	--

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

b) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratoires, incluant les aires protégées	Mise en place d'un programme de gestion intégrée des écosystèmes qui vise à faire réduire la pauvreté en augmentant la productivité et favoriser la gestion rationnelle de la biodiversité de la Guinée à des fins de préservation et de développement durable. Ce programme apporte une aide aux communautés vivant dans les zones prioritaires et aux alentours, pour planifier, exécuter et gérer de nouveaux modes de subsistance écologiquement durables et accessibles à tous. Ce système favorise la création et la participation à la gestion d'aires protégées comprenant les sites Ramsar de grand intérêt international grâce à la définition et à l'exécution avec les communautés, des interventions stratégiques précises susceptibles de favoriser l'utilisation durable des ressources sur ces sites.
c) Réduction au minimum ou élimination des barrières ou obstacles à la migration	La Guinée intègre les communautés de pêcheurs à la protection des tortues marines
d) Recherche et surveillance des espèces migratoires	<ul style="list-style-type: none"> - Erection de 14 Sites Ramsar totalisant une superficie de 4 779 269,800 ha - Protection de 18 sites d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (ZICO) couvrant 12 127,17 ha (quelques uns de ces sites sont inclus dans les sites Ramsar). - Evaluation des espèces migratrices d'oiseaux d'eau sur le littoral et dans les eaux continentales - Programme d'étude sur les cétacés.
e) Mouvements trans-frontières	La Guinée est partie à la Convention de Ramsar, la CMS, et la CITES.
Si NON , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
a) L'étendue de l'évaluation des espèces migratoires au niveau national de votre pays	
b) Coopération avec les autres pays depuis 2000	

Décision VI/27 A – Mise en œuvre de la Convention, et notamment des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

7. Votre pays travaille-t-il avec d'autres Parties pour développer des mécanismes et des réseaux régional, sous-régional, et international pour supporter la mise en œuvre de la Convention?

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, certains mécanismes et réseaux établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mécanismes existants sont en train d'être renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur le développement des mécanismes et réseaux régionaux, sous régionaux

La Guinée travaille avec la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières.

Dans l'élaboration de son cadre national sur la biosécurité, la Guinée a pris en compte les initiatives pertinentes de l'Union Africaine.

Encadrement V – Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en terme

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Le complexe écologique du Niokolo-Badiar est conservé.

Les Aires Protégées Transfrontalières (Bafing-Falémé/Guinée-Mali et Rio-Cogon, Corubal et Nunez/Guinée-Guinée Bissau) sont effectives.

Les Monts Nimba site du Patrimoine Mondial sont classés.

Encadrement VI - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Le fonds de contrepartie n'est pas facile à mettre en place du fait des nombreuses contraintes économiques que connaît le pays ;
- La mobilisation des fonds de la coopération bi et/ou multilatérale n'est pas aisée ;
- Les engagements politiques des Etats sont peu respectés ;
- La législation n'est pas harmonisée et correctement appliquée.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Article 6 – Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

8. ? Sur l'article 6(b): Vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique couvrent-ils l'intégration d'autres activités sectorielles?	
a) Non	
b) Oui, certains secteurs	
c) Oui, tous les secteurs majeurs	X
d) Oui, tous les secteurs	

Décision II/7 et décision III/9- Examen des Articles 6 et 8

9. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	X
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles	

Autres observations sur les cibles établies selon les stratégies et plans d'action.

Quelques cibles sont en expérimentation dans le projet de gestion intégrée des écosystèmes. Ce sont des indicateurs de suivi de la composante Biodiversité, classés par objectifs spécifiques et objectifs opérationnels portant sur :

- la richesse spécifique totale ;
- la richesse spécifique ligneuse ;
- la résilience des écosystèmes ;
- l'hétérogénéité spatiale ;
- la prédation de la pluriactivité des ménages ;
- les superficies communautaires reboisées ;
- la part des terres cultivées sur brûlis ;
- l'évolution des temps de jachère etc.

Ces indicateurs mesurent ;

- la conservation ou l'amélioration de la conservation de la biodiversité de référence ;
- la conservation ou l'amélioration de la dynamique des écosystèmes ;
- la réduction des activités de prédation à des fins économiques exercées par les ménages ;
- la disponibilité de sources alternatives d'approvisionnement pour les besoins domestiques ;
- la réduction ou le maintien du taux d'accroissement des zones de culture sur brûlis et les temps de jachères.

Décision III/21 - Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable (CSD) et les autres Conventions relatives à la diversité biologique

10. ? Est-ce que les correspondants nationaux de la Convention et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction (CITES) coopèrent à la mise en œuvre de ces conventions dans le but d'éviter de faire le travail en double?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes de coordination potentiels sont identifiés	
c) Oui, certains mécanismes de coordination en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mécanismes en vigueur en révision	

Autres informations sur la coordination des correspondants nationaux de différentes conventions.

Les Convention de Ramsar, de Bonn et la CITES sont toutes sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. La Direction Nationale de la protection de la nature qui est sous l'autorité du Ministère de l'Environnement, est le Point focal national de ces différentes Conventions.

Décision VI/27 A - Mise en oeuvre de la Convention, et notamment des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique

11. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser)	X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées.

La Guinée a défini les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique en accordant la plus grande considération aux écosystèmes qui :

- * renferment la plus grande diversité d'espèces ou renferment le taux d'endémisme le plus élevé ;
- * englobent des espèces rares, menacées, en danger ou vulnérables ;
- * sont uniques (qui n'existent pas ailleurs) ou sont assez grands pour le maintien de populations viables de plantes et d'animaux
- * sont les moins dégradés ou abritent des animaux et des plantes supérieurs ;
- * sont fragiles ;
- * jouent des fonctions écologiques clés ;
- * sont importantes/essentiels pour les espèces migratrices ;
- * sont favorables à la réintroduction des espèces extirpées ;
- * sont favorables à la reproduction des espèces migratrices ou constituent des couloirs de migrations.

En considération des paramètres socio-économiques, priorité a été accordée :

- * aux aires naturelles et aux espèces de valeur économique élevée ;
- * à la conservation des plantes et animaux sauvages qui sont apparentés aux plantes et animaux domestiqués ;
- * aux aires et aux espèces d'un intérêt culturel/historique/religieux particulier.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

12. Votre pays révisé-t-il périodiquement ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique à la lumière des expériences de la mise en oeuvre?	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, NBSAP révisé (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un mécanisme est en place pour réexaminer et réviser périodiquement NBSAP (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (NBSAP).	

13. Votre pays accorde-t-il une priorité à l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi qu'au partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents?	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	

La Guinée a mis en place de nombreuses mesures pour l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

A ce titre on peut citer :

A- les politiques.

- 1- Politique Forestière Nationale (PFN) ;
- 2 - Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) ;
- 3 - Politique éducative ;
- 4 - Politique commerciale ;

B - les programmes ;

- 1 – Programme d'étude du secteur énergétique ;
- 2- Le Programme de Recherche sur les Ressources Phytogénétiques ;
- 3 - Programme national de développement humain durable ;
- 4 - Programme Cadre de Promotion, Décentralisation et Renforcement des capacités de la Société Civile ;
- 5 - Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base ;
- 6 - Programme cadre de réduction de la pauvreté ;
- 7 - Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises ;
- 8 - Programme Cadre de Soutien au Développement du Secteur Privé ;
- 9 – Programme de conservation de la biodiversité des Monts nimba par une gestion intégrée et participative ;
- 10 - Programme d'Education pour tous ;
- 11 – Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR) ;
- 12 – Programme Elargi de Gestion des Ressources Naturelles ;

C - Les stratégies

- 1 - Stratégie de réduction de la pauvreté ;

D– les plans d'actions

- 1- le plan national d'action pour l'environnement ;
- 2 - le plan d'action forestier national ;
- 3 - Plan Stratégique de Développement Sanitaire ;
- 4 - la communication nationale initiale sur les changements climatiques ;
- 5 - le schéma directeur d'aménagement de la mangrove ;

E – la législation

- 1 - Code de l'Environnement ;
- 2 - Code pastoral ;
- 3 - Code de l'Elevage et des produits animaux ;
- 4 - Code de la pêche maritime ;
- 5 - Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse ;
- 6 - Code forestier ;
- 7 - Code de l'eau ;
- 8 - Code de la Santé ;
- 9 - Code foncier et domanial ; 9 - Code Pénal ; 10 - Loi sur les pesticides ; 11 - loi sur les ressources phytogénétique, 12 – loi sur les semences ; 13 - Loi sur la normalisation et certification de conformité aux normes ; 14 - Loi sur l'Organisation de la Pêche continentale.

/...

Encadrement VII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010

Mise en place de Programmes participatifs de gestion intégrée des écosystèmes pour la gestion d'aires protégées de grand intérêt international (Patrimoine Mondial du Mont Nimba, les sites Ramsar sur le littoral et sur le continent, le Massif du Foutah Djallon etc., grâce à la définition et à l'exécution, avec les communautés, des interventions stratégiques précises susceptibles de favoriser la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques et la préservation de ces sites

cette approche favorise du coup la réalisation des objectifs 2010, à savoir la promotion de :

- la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes ;
- la conservation de la diversité des espèces et des gènes ;
- l'utilisation durable et la consommation rationnelle des ressources de la diversité biologique.
- la réduction de l'appauvrissement des habitats naturels ;
- la préservation de la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance ;
- la préservation de la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales ;
- le partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- l'amélioration des capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques des parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention ;
- la lutte contre la pauvreté des populations concernées.
- Amélioration du taux de couverture nationale en Aires protégées (%)
- Mise en place du réseau / système guinéen d'Aires Protégées

Encadrement VIII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Les Stratégies sont déjà élaborées mais ne sont pas suffisamment mises en œuvre par insuffisance des moyens financiers

Article 7 - Identification et surveillance

14. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, aux niveaux génétiques, des espèces ou écosystèmes seulement (veuillez préciser et donner des détails ci-dessous)	
c) Oui, à certains niveaux (veuillez préciser et donner des détails ci-dessous)	X
d) Oui, à tous les niveaux (veuillez donner des détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.	
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation Biologique Rapide de la Forêt Classée du Pic de Fon, Chaîne du Simandou, par Conservation Internationale et Guinée –Ecologie ; - Evaluation des ressources halieutiques dans les eaux continentales et marines par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura ; - Evaluation des ressources biologiques des Monts Nimba par les Départements de Biologie des l'Universités Guinéenne ; - Evaluation des oiseaux rapaces en Guinée par la division faune de la Direction Nationale des Eaux et Forêts et Fauna and flora International (FFI) ; - Inventaire des espèces nuisibles aux cultures par la division Protection des végétaux de la Direction Nationale de l'Agriculture et les Département de Biologie des Universités de Conakry et Kankan; - Evaluation et conservation des chimpanzés avec l'ONG dénommé l'Institut Jane Goodall dont le siège Dixinn Conakry; - Inventaire des plantes médicinales par la Direction de la médecine traditionnelle ; - Inventaire des Ressources Phytogénétiques par l'IRAG - Inventaire des chimpanzés de Bossou IREB - Collection de référence des insectes nuisibles aux cultures par l'IRAG - Le monitoring des Aires Protégées comporte un programme d'inventaire et de surveillance. 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

15. ? Sur l'article 7(c): Votre pays surveille-t-il ces activités qui ont un effet néfaste sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, un programme est encore au premier stade de développement	
c) Non, mais le programme est à un stade avancé de développement	
d) Oui, certains programmes en place (veuillez préciser)	
e) Oui, programmes compréhensibles en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les programmes de surveillance de ces activités qui ont un effet néfaste sur la diversité biologique

- un Centre National de surveillance des pêches ;
- Programme de contrôle des pratiques et matériels de pêche ;
- Programme régional d'observation des cétacés en coopération avec le Japon et les Pays africains membres de la commission baleinière internationale (CBI) ;
- Un réseau d'épidémio-surveillance sur l'introduction des maladies du cheptel par les peaux, la viande et les espèces exotiques ;
- Trois postes de quarantaine végétale, un laboratoire et cinq antennes ;
- Surveillance participative des pêches artisanales dans le cadre du Programme régional de Moyens d'Existence Durable de la pêche (PMEDP);
- Observatoire de la Mangrove ;
- ODINAFRICA (Ocean Data and Information for Africa
- Inventaire des pesticides dans le cadre d'un projet de surveillance participative ;
- Protection des bassins des grands fleuves soudano-sahéliens, création et aménagement des Parcs nationaux et autres Aires Protégées nationales et transfrontalières ;
- Dénombrement des espèces migratrices d'oiseaux d'eau sur 300 km de côtes et dans les zones continentales.

16. ? Sur l'article 7(d): Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes or systèmes sont à l'étude	X
c) Oui, certains mécanismes ou systèmes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes ou systèmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, un système relativement complet en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
<p>Le Centre d'Echange d'Informations sur la diversité biologique (CHM) a créé son site web dont l'adresse est la suivante : www.environnement-gn.org sur lequel la stratégie, le plan d'action, la Monographie et les besoins en renforcement des capacités sont postés. Des dispositions sont entrain d'être prises pour une coordination afin que toutes les informations sur la diversité biologiques issues des partenaires y soient postées.</p> <p>En plus, il y a la banque de données sur les ressources phylogénétiques de l'IRAG et Projet de mise en réseau des données et information océanographiques au CERESCOR</p>	

Décision III/10 - Identification, surveillance et évaluation

17. ? Votre pays a-t-il identifié les indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés (veuillez décrire)	X
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Dans le cadre du suivi du Programme de Gestion Intégré des Ecosystème (PGIE) des indicateurs sur la dynamique des écosystèmes sont appliqués dont notamment :

INDICATEURS DE CARACTERISATION DE LA DYNAMIQUE DES FORMATIONS VEGETALES:

1. La richesse spécifique totale : Nombre total d'espèces végétales présentes dans la formation ;
2. La richesse spécifique ligneuse : Nombre total d'arbres et d'arbustes présents dans la formation ;
3. La régularité du peuplement : Distribution des espèces du peuplement.

A. INDICATEURS DE RESILIENCE :

Classes d'âge

1. Distribution des fréquences de classes d'*âge*, estimation de la dynamique du peuplement ;
2. Distribution croissante, forte régénération ;
3. Types biologiques ;
4. Représentativité des types biologiques au sein du peuplement ;

Espèces a forte valeur écologique

Analyse basée sur les prospections et les relevés botaniques

1. Présence d'espèces présentant un fort niveau d'interaction (grands ligneux, potentiel faune, porteur de graine) ;
2. Présence ou abondance d'espèces à forte influence sur le microclimat et attractif pour la faune.

B. INDICATEURS ETHNOBOTANIKES ET AGRONOMIQUES.

1. Présence d'espèces utiles ;
2. Proportion d'espèces utiles dans le peuplement (alimentation, construction...).

Décision V/7 - Identification, surveillance et évaluation, et indicateurs

18. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les autres pays en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
a) Non	
b) Oui, coopération limitée	
c) oui, coopération importante sur certains points (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, coopération importante sur de nombreux points (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les questions de coopération avec les autres pays en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation.	
<p>La Guinée coopère avec des pays et organisations dans les domaines des indicateurs, de l'évaluation et de la surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coopération des pays de la Commission Sous-régionale des Pêches (CSR); - Coopération des pays Africains membres de la commission baleinière internationale (CBI), appuyée par le Japon dans un Programme d'observation des cétacés ; - Coopération des pays africains appuyée par la FAO, pour la surveillance participative des pêches artisanales dans le cadre du Programme régional de Moyens d'Existence Durable des pêches (PMEDP); - Coopération avec l'institut de primatologie de l'université de Kyoto Japon dans le cadre de la recherche sur les chimpanzés - Coopération avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre de l'Observatoire de la Mangrove et de la pêche écologique en Guinée; - Coopération avec la FAO dans le cadre d'un projet de surveillance participative pour l'inventaire des pesticides ; - Coopération avec la France, le Japon, Allemagne, Italie, l'Union Européenne, Conservation Internationale, Fauna and Flora, dans le cadre de l'identification biologique. - Coopération avec l'Union Européenne dans le cadre du Programme Appui à la Gestion Intégrée des Ressources naturelles ; - Coopération avec l'Institut Jean Goodall dans le cadre de la conservation des chimpanzés ; - Coopération avec le PNUE, le PNUD et le FEM pour l'élaboration de la Monographie, de la Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique, de son plan d'action et l'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision VI/7 - Identification, surveillance, indicateurs et évaluations

19. Votre pays applique-t-il les directives annexées à la Décision VI/7?	
a) Non	X
b) Non, mais étude en cours pour les adapter aux besoins nationaux	
c) Oui, quelques aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la plupart des aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les directives appliquées par votre pays.	

Encadrement IX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

- Mise en place de plusieurs programmes d'inventaire et de surveillance des activités qui menacent la diversité biologique ;
 - Identification d'indicateurs sur la dynamique des écosystèmes ;
 - coopération avec d'autres pays sur les indicateurs.

Encadrement X - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Les contexte économique et social difficile, l'insuffisance des moyens matériels et financiers.

Décisions en matière de Taxonomie

Décision IV/1 - Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA (en partie)

20. ? Votre pays a-t-il développé un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) Non	
b) Non, mais un plan est à ses premières étapes de développement	
c) Non, mais un plan est à une étape avancée de développement	
d) Oui, un plan d'action est en place (veuillez donner les détails ci-dessous)	X
e) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez donner les détails ci-dessous)	
Autres informations sur le plan d'action national en matière de taxonomie de votre pays.	

La Guinée a adopté son plan d'action en matière de taxonomie en septembre 2001 et identifié ses besoins en renforcement de ses capacités en la matière en 2005. Cependant la mise en œuvre est insuffisante du fait de :

- l'insuffisance d'infrastructures taxonomiques adéquates ;
- la faiblesse des équipements de terrain et de laboratoire ;
- le manque de soutien financier ;
- et du déficit de taxonomistes confirmés ;

21. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?

a) Non

X

b) Oui

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

22. ? Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?

a) Non

b) Non, mais l'adoption est sous considération

c) Oui, mise en œuvre en cours par certaines collections

x

d) Oui, mise en œuvre en cours par toutes les grandes collections

23. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, incluant l'envoi du personnel pour travailler dans des stages à l'étranger?

a) Non

b) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)

X

Détails sur les programmes de formation en taxonomie.

1- Au niveau national, les Départements de biologie de l'université de Conakry et de Kankan ont deux programmes en la matière. Ce sont :

- Le programme lié à la connaissance de la diversité biologique et sa gestion durable qui comporte des cours sur la systématique végétale, l'écologie forestière, l'écologie générale, l'écologie des eaux douces, l'écologie marine, l'écologie des sols, l'écologie animale.

- Le programme sur la conservation de la diversité biologique qui comporte des cours sur l'aménagement, les éléments d'écotoxicologie, l'écologie des écosystèmes et les communautés, l'écologie des populations, la mammalogie, l'ichtyologie, l'ornithologie, écologie environnementale et économie, virologie.

2- Au niveau de l'extérieur, l'université de Conakry coopère avec l'université libre de Bruxelles dans le cadre d'un programme de perfectionnement des cadres en systématique végétale.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

24. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

Décision V/9 - Initiative mondiale en matière de taxonomie (GTI): Mise en oeuvre et progression des suggestions d'actions

25. ? Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement des ses capacités en matière de recherche taxonomique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les efforts pour augmenter les capacités en matière de recherche taxonomique.	
La Guinée a identifié ses besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie. Ce besoin se résume au renforcement en infrastructures taxonomiques adéquates, en équipements de terrain et de laboratoire, en formation de taxonomistes confirmés et en soutien financier ;	

Décision VI/8 - Initiative mondiale en matière de taxonomie

26. Est-ce que vôtre pays encourage et met en oeuvre le programme de travail pour le GTI?	
a) Non	
b) Non, mais des plans sont en cours de développement	
c) Oui, certaines activités en cours d'être appliquées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, la plupart des activités en cours d'être appliquées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la promotion et l'application du programme de travail pour GTI.	
Le constat est que :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les infrastructures taxonomiques adéquates et les équipements de terrain et de laboratoire sont insuffisants et un déficit en taxonomistes est confirmé. ▪ le soutien financier est inadéquat. 	
Pour combler ces lacunes la Guinée a identifié ses besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie.	

27. Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, incluant l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont au stade de développement	
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'être appliqués (veuillez donner les détails ci-dessous)	X
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le GTI.	
<p>La Guinée a signé la déclaration du millénaire et s'est engagée à atteindre, d'ici à 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui lui sont rattachés. Pour y parvenir, elle collabore avec les initiatives nationales, sous-régionale, régionales et mondiales, particulièrement l'équipe du système des Nations Unies en Guinée. Celle-ci appuie nos efforts visant à traduire dans les politiques nationales, programmes et projets, les engagements pris au niveau international. Les agences onusiennes sont engagées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et principalement dans le domaine de la Préservation de l'environnement et la gestion durable de la diversité biologique. Ce qui favorisera, entre autres, l'application du Programme de travail sur l'initiative taxonomique mondiale.</p>	

Annexe à la décision VI /8 - Programme de travail pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie

28. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités trouvés)	X
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités trouvés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
<p>Les besoins identifiés en matière de renforcement des capacités taxonomiques sont les suivants :</p> <p>1 - Renforcement des capacités humaines : (Former les formateurs, Elaborer des plans et programmes pédagogiques, Constituer trois unités de formation taxonomique en flore, faune terrestre et faune aquatique, Assurer la qualification des taxonomistes et agents de terrain)</p> <p>2 - Renforcement des capacités infrastructurelles : (Constituer un herbier national, Créer / réhabiliter des jardins botaniques, Créer un muséum, développer les collections existantes, Créer / réhabiliter des vivariums).</p> <p>3 - Renforcement des capacités juridiques et la coopération internationale.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

29. Votre pays a-t-il mis en place des systèmes et infrastructure nécessaires sur le plan de ressources humaines pour obtenir, rassembler et entretenir les spécimens biologiques sur lesquelles reposent les connaissances taxonomiques?	
a) Non	
b) Non, mais des systèmes sont en cours de développement	X
c) Oui (veuillez donner des détails supplémentaires ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des systèmes et infrastructure nécessaires sur le plan de ressources humaines pour obtenir, rassembler et entretenir les spécimens biologiques	
Les systèmes sont en cours de développement dans certaines institutions de recherche, cependant de façon général on note : l'insuffisance d'infrastructures taxonomiques adéquates ; la faiblesse des équipements de terrain et de laboratoire ; le manque de soutien financier ; un cadre juridique et socio-économique peu adapté ; un déficit de taxonomistes confirmés ; l'absence de synergie au niveau institutionnel et humain.	

30. Votre pays facilite-t-il la mise en place d'une infrastructure/système amélioré et efficace pour l'accès aux informations taxonomiques?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours de développement	X
c) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour certains domaines thématiques et questions intersectorielles de CBD	
d) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour la plupart des domaines thématiques et questions intersectorielles de CBD	

31. Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques?	
a) Non	
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	
Dans ce cadre, la Guinée travaille, avec Conservation internationale, Fauna and Flora, le Center for Applied Biodiversity Science (CABS) ou Centre pour la Science appliquée à la biodiversité etc. dans réalisation de Programmes d'Évaluations Biologiques Rapides (RAP) dans les zones d'importance pour la diversité biologique en Guinée. Elle travaille avec le CIRAD dans le cadre de l'identification des insectes et avec IITA dans le cadre de l'identification des nuisibles et leurs ennemis naturels.	

32. Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention?

a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	

33. Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention?

a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages	
c) Oui, pour l'Article 8(j)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact	
f) Oui, pour les aires protégées	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.

Article 8 – Conservation *In situ*

[Excluant les paragraphes (h) et (j)]

34. ? Sur l'article 8(a): Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais un système est en cours d'étude	
c) Non, mais un système est au stade de développement	
d) Oui, des systèmes nationaux d'aires protégées en place	X
e) Oui, des systèmes en cours de révision et l'expansion planifiée	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

35. ? Sur l'article 8(b): votre pays a-t-il adopté des lignes directrices nationales pour le choix, la création et la gestion des aires protégées?	
a) Non	
b) Non, à l'étude	
c) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)	X
d) Oui, directives en cours de révision et augmentées	
Autres informations sur les directives que votre pays a adoptées pour le choix, la création et la gestion des aires protégées.	
Des lignes directrices sont élaborées et en cours de validation.	

36. ? Sur l'article 8(e): Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement sain dans les zones adjacentes aux zones protégées?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures plus ou moins complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui favorisent le développement durable et écologiquement sain dans les zones adjacentes aux zones protégées.	
<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de gestion des Aires Protégées concèdent des espaces de transition et d'utilisation multiple aux populations riveraines et c'est dans ces espaces qu'elles satisfont leurs besoins ; • Le Programme des périmètres pastoraux pour la gestion durable des ressources ; • Le Programme de mise en confiance relatif à l'éducation et la sensibilisation des communautés pastorales et des communautés qui vivent avec elles ; • Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) a mis en place un cadre de référence adéquat pour faciliter la mise en œuvre de la politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ; • Le Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) vise à réduire la pauvreté par l'augmentation de la productivité et en favorisant la gestion participative rationnelle de la biodiversité littorale de la Guinée y compris les sites Ramsar, à des fins de préservation et de développement durable. 	

37. ? Sur l'article 8(f): Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés et favoriser la reconstitution des espèces menacées?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures de réhabilitation et de restauration des écosystèmes dégradés.

La Guinée a mis en place des politiques, des stratégies, des programmes, des plans et des législations tels que : la Politique Forestière Nationale, le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Plan National d'Actions pour l'Environnement, le Plan d'Action Forestier National, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove, la Lettre de Politique Agricole le Code de l'Environnement, le Code Pastoral, le Code Forestier.

Toutes ces mesures politiques édictent des règles qui favorisent la restauration des écosystèmes la reconstitution des espèces menacées. En outre, des actions pratiques de restauration sont exécutées à travers les plans de restauration des vides de carrières des mines par les Sociétés minières et les campagnes annuelles de reboisement dans le cadre de la mise en place de la Ceinture verte contre la désertification de la zone Nord Guinéenne.

Des réserves spéciales / sanctuaires de faune en place dans les quatre régions naturelles ont pour vocation le repeuplement des aires protégées.

38. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.

Les Etudes d'impacts environnementales préalables à la réalisation de tout projet de développement sont instituées par le Code de l'Environnement;

En outre la Guinée dispose d'un réseau d'Aires Protégées ainsi constitué de Sites Ramsar, de Forêts Classées, de Réserves de Biosphère, d'Aires Protégées Transfrontalières, de Zones de Conservation Communautaires et de Réserves Naturelles Gérées qui couvrent environ 17% du territoire national.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

39. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

a) Non	
b) Non, mais législation est à son premier stade développement	
c) Oui, stade avancé de développement	
d) Oui, législation ou autres mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

La Guinée a mis en place :

1 – le Code de l'Environnement

2 - le Code pastoral

3 - le Code de l'Élevage et des produits animaux

4 - le Code de la pêche maritime

5 - le Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse

6 - le Code forestier

7 – les Stratégies nationales de protection de certaines espèces menacées et d'autres textes réglementaires

40. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais procédés et catégories sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité	X
d) Oui, à un point avancé	

Encadrement XI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

- Mise en place de système national d'Aires Protégées et de lignes directrices ;
 - Mise en place des politiques et programmes pour la restauration des écosystèmes dégradés et la reconstitution d'espèces menacées ;
 - Mise en place de législations pour la protection des populations menacées.

Encadrement XII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Le contexte économique et social difficile, l'insuffisance des moyens matériels et financiers.

Article 8(h) – Espèces exotiques

41. ? Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement les nouvelles ou récentes introductions de principales espèces menaçantes	
c) Oui, mais seulement les nouvelles ou récentes introductions (de n'importe quelle/toutes espèces)	X
d) Oui, la plupart ou toutes les espèces	

42. Votre pays a-t-il établi un système pour détecter l'introduction des espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, le système détecte les nouvelles introductions de principales espèces menaçantes	
c) Oui, le système détecte les nouvelles introductions de n'importe quelle espèce	X
d) Oui, un système élaboré a détecté/détecte toutes les introductions	

43. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement certaines espèces exotiques menaçantes	X
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'évaluation de risques posés aux écosystèmes, habitats ou espèces par l'introduction de ces espèces exotiques.	

44. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres informations sur les mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces

Mesures de contrôles phytosanitaires au niveau des frontières lors de tous les mouvements imports- exports et délivrance des certificats phytosanitaires par le service CAFEX au port et à l'aéroport. Elaboration et mise en place d'un programme de lutte biologique par l'IRAG

Décision V/8 - Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces

45. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	x

46. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?

a) Non	X
b) Oui (veuillez expliquer)	

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Décision VI/23 – Espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces

47. Est-ce que votre pays encourage et applique les Principes directeurs?

a) Non	
b) No, mais les directives sont à l'étude	X
c) Non, mais des programmes pertinents sont au stade de développement	
d) Oui, certains principes sont en cours d'être appliqués (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
e) Oui, la plupart des principes ont en cours d'être appliqués(veuillez donner plus de détails ci-dessous)	

Autres commentaires sur la promotion et l'application des Principes directeurs.

48. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs?	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux.	

49. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

50. Votre pays a-t-il révisé les politiques, législation et institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, législation et institutions?	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révisions, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

51. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	
Dans le cadre de la lutte contre les criquets pèlerins et de la grippe aviaire des programmes de coopération inter États sont implantés	

52. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales?	
a) Non	
b) Non, mais une collaboration est à l'étude	
c) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	X
d) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	

53. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans EIA (Évaluation de l'impact environnemental) et SEA (Évaluations environnementales stratégiques)?	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	

54. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes.	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	X
c) Oui, certains mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils complètes (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
Une organisation institutionnelle et des moyens financiers ont été mis à disposition pour répondre aux besoins en matière de lutte contre les criquets migrateurs et la grippe aviaire	

55. Votre pays a-t-il incorporé les considérations touchant aux espèces exotiques envahissantes dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, et dans les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles?	
a) Non	
b) Non, mais le sujet est à l'étude	X
c) Non, mais des mesures à cet effet sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'incorporation des considérations touchant aux espèces exotiques envahissantes dans NBSAP, et les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles?	

56. Votre pays a-t-il encouragé et entrepris des recherche et évaluation sur les sujets identifiés dans les sections (a) à (j) du paragraphe 24 de la décision VI/23?	
a) Non	
b) Oui, évaluation et recherche entreprises sur certains points (veuillez préciser)	X
c) Oui, évaluation et recherche entreprises sur la plupart des points (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les recherche et évaluation sur les sujets identifiés dans les sections (a) à (j) du paragraphe 24 de la décision VI/23.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

57. Votre pays a-t-il élaboré et mis à disposition des outils techniques et des informations connexes afin d'appuyer les efforts de prévention, de détection rapide, de surveillance, d'éradication et/ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes?

a) Non	
b) Non, mais des outils pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui (veuillez fournir la liste d'outils développés)	
Autres commentaires sur les outils techniques et des informations connexes.	

Encadrement XIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Des efforts louables ont été consentis dans certains secteurs notamment :

- pour le contrôle phytosanitaire au niveau des frontières lors de tous les mouvements imports-exports et délivrance des certificats phytosanitaires par le service CAFEX au port et à l'aéroport.
- Elaboration et mise en place d'un programme de lutte biologique par l'IRAG.

Encadrement XIV - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Le contexte économique et social difficiles, l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers la porosité des frontières, le manque de moyens de contrôle au niveau des postes frontaliers

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

58. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour assurer que les connaissances traditionnelles, innovations et pratiques soient respectées, préservées et maintenues.	

- Les besoins en renforcement des capacités nationales pour l'identification et la valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sont identifiés;
- une stratégie de participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination des données et informations sur la diversité biologique dans le cadre du centre d'Echange d'informations (CHM) est adoptée par le Gouvernement au mois d'octobre 2005 ;
- Un inventaire des connaissances écologiques traditionnelles des pêcheurs artisans a été réalisé.
- le diagnostic participatif des autochtones pour le développement local a été réalisé.
- la prise en compte des connaissances locales en matière de transfert de technologie et des innovations a été considérée.

59. ? Votre pays oeuvre t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?

a) Non	
b) Non, mais mécanismes potentiels sont en cours d'identification	
c) Oui, certains mécanismes et dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mécanismes et dispositions pertinents en place (mécanismes et dispositions en place)	

Autres informations sur les mécanismes et dispositions pour le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques.

La Guinée a adopté une stratégie et un plan d'action pour la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination de leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur la diversité biologique. Elle a développé au niveau de la recherche agronomique un programme de recherche système pour l'étude des connaissances traditionnelles dans l'adoption, la mise en œuvre, la diffusion des innovations

Décision III/4 et Décision IV/9 - Mise en oeuvre de l'Article 8 (j)

60. ? Votre pays a-t-il développé une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?

a) Non	
b) Non, mais législation au premier stade de développement	
c) Oui, législation au stade avancé de développement	X
d) Oui, législation ou autres mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur une législation nationale et des stratégies pour la mise en oeuvre de l'Article (8 j).

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

La Guinée a adopté :

- une stratégie et un plan d'action pour la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur la diversité biologique ;
- une déclaration de politique nationale de médecine traditionnelle ;
- et une loi régissant l'exercice de la médecine traditionnelle.

Décision V/16 - Article 8(j) et dispositions connexes

61. ? Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et des ressources techniques et humaines adéquats à la mise en oeuvre du programme de travail?

a) Non

X

b) Oui, soutien limité (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, important soutien (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur un soutien financier et des ressources techniques et humaines adéquats à la mise en oeuvre du programme de travail.

62. ? Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?

a) Non

b) Non, mais développement en cours

X

c) Oui, registre établi (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur le registre des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques.

Décision VI/10 - Article 8(j) et dispositions connexes

63. Votre pays a-t-il tenu compte des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dans les études sur les impacts environnementaux, sociaux et culturels?

a) Non

b) Oui, connaissances traditionnelles considérées et incluses dans les études de certains secteurs

x

c) Oui, connaissances traditionnelles considérées et incluses dans les études de la plupart des secteurs

64. Votre pays supporte-t-il le renforcement des capacités visant à faire participer pleinement et effectivement les communautés autochtones et locales dans la prise de décision concernant la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais les programmes et mécanismes de renforcement de capacité en cours de développement	
c) Oui, certains programmes de renforcement de capacité développés	x
d) Oui, mécanismes mis en place (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités visant à faire participer pleinement et effectivement les communautés autochtones et locales dans la prise de décision concernant la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles.	
Des efforts de renforcement de capacités ont été consentis notamment dans :	
<ul style="list-style-type: none"> • le cadre du plan directeur de la médecine traditionnelle ; • le cadre du programme savoir faire traditionnel local sur les techniques de conservation des semences . 	

65. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou améliorer des liens opérationnels entre leurs organismes gouvernementaux s'occupant de la propriété intellectuelle, les correspondants nationaux et les communautés autochtones et locales afin d'être mieux à même de coordonner et d'adopter les mesures visant à protéger leurs connaissances traditionnelles?	
a) Non	x
b) Non, mais des mesures sont en cours	
c) Oui, liens établis et mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour établir ou améliorer des liens opérationnels .	
66. Votre pays a-t-il entrepris des projets pilotes qui impliquent les communautés autochtones et locales dans l'évaluation de l'efficacité des régimes de droits de propriété intellectuelle en vigueur (IPR) des méthodes contractuelles et des nouveaux systèmes en cours d'élaboration comme moyens de protection des connaissances ?	
a) Non	x
b) Non, mais des projets sont en cours de développement	
c) Oui, des projets en cours d'application	
d) Oui, résultats des projets disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les projets pilotes projets en cours.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

67. Votre pays encourage-t-il la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans les applications pour les droits de propriété intellectuelle et dans l'examen des demandes de brevet qui utilisent les connaissances traditionnelles ?	
a) Non	x
b) Oui (veuillez donner plus de détails ci-dessous)	
Autres informations sur l'encouragement de votre pays sur la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans les applications pour les IPR et dans l'examen des demandes de brevet	

68. Votre pays a-t-il évalué les implications du Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture sur les questions relevant de l'article 8 (j) et des dispositions connexes?	
a) Non	X
b) Non, mais évaluation en cours	
c) Oui, évaluation complétée (veuillez donner un aperçu des résultats de l'évaluation)	
Autres commentaires sur l'évaluation des implications du Traité international sur les ressources génétiques des plantes pour l'alimentation et l'agriculture sur les questions relevant de l'article 8 (j) et des dispositions connexes?	

69. Votre pays a-t-il évalué les impacts potentiels de l'application de technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURTs) sur les communautés autochtones et locales et sur les droits des agriculteurs	
a) Non	x
b) Non, mais évaluation en cours	
c) Oui (veuillez donner des détails sur l'évaluation)	
Autres commentaires sur l'évaluation les impacts potentiels de l'application de technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur les communautés autochtones et locales et sur les droits des agriculteurs.	

Encadrement XV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) La réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) La réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Les Progrès vers l'objectif de 2010.

L'Etat et les collectivités locales encouragent le respect, la protection et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales fondées sur leurs modes de vie traditionnels et qui contribuent à la conservation du milieu naturel et l'usage durable de la diversité biologique. Ce-ci se concrétise dans la stratégie pour la participation des communautés locales à la collecte, au stockage et à la dissémination de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur la diversité biologique ainsi que dans d'autres politiques et textes juridiques adoptées par le gouvernement.

Encadrement XVI - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Le manque de moyens matériels et financiers adéquats, l'insuffisance de ressources humaines dans un contexte socio-économique difficile et un taux d'analphabétisme très élevé sont un ensemble qui freine.

Article 9 – Conservation *Ex situ*

70. ? Sur l'article 9(a): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

- Le jardin botanique de Camayenne à Conakry et le Jardin A. Chevalier à Dalaba, conservent quelques espèces exotiques et locales.

- Certains Centres de recherche comme le Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè, le Centre Nationale de Sciences Halieutique de Boussoura, l'Institut de Biologie Appliquée de Kindia et l'Université de Conakry disposent de quelques modestes collections biologiques.

Les Centres de recherche agronomique de : Koba, Kilissi, de Baring, de Sérédou et de Bordeaux disposent chacun une importante collection de matériel végétal exotique.

Le laboratoire de Protection de Végétaux de Foulaya dispose d'une modeste collection biologique.

71. ? Sur l'article 9(b): Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation *ex situ* et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays et d'un autre pays ?

a) Non	
b) Non, mais des installations sont en cours	
c) Oui, certaines installations établies et entretenues	X
d) Oui, nombreuses installations établies et entretenues	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

72. ? Sur l'article 9(c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

- Un noyau de chimpanzés apprivoisés repris de certains expatriés a été réintroduit à Dubréka ;
- Un autre noyau a été réintroduit dans le Parc National du Haut Niger.

73. ? Sur l'article 9(d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Les conditions et modalités de collecte de ressources génétiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation Ex-situ sont définies dans les projets de loi sur les ressources phytogénétiques et les semences.

Décision VI/9 – Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

74. Votre pays a-t-il développé des objectifs nationaux pour l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais des objectifs potentiels en cours d'identification	
c) Non, mais des objectifs aux stades de développement	
d) Oui, objectifs développés (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les objectifs développés pour l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	
<p>La Guinée a développé des objectifs pertinents à travers :</p> <p>1 – Le Code de l'Environnement ;</p> <p>2 – Le Code pastoral ;</p> <p>3 – Le Code forestier ;</p> <p>4- le plan national d'action pour l'environnement ;</p> <p>5 - le plan d'action forestier national ;</p> <p>6 - la Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique et son Plan d'Actions ;</p> <p>7 – le Projet de Stratégie et de Plan d'Action National sur les ressources phytogénétiques.</p>	
75. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs identifiés dans la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les plans, programmes et initiatives nationaux, y compris NBSAP?	
a) Non	
b) Non, mais l'incorporation de certains objectifs est à l'étude	
c) Oui, certains objectifs inclus dans certains plans et programmes (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, la plupart des objectifs inclus dans des plans et programmes importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'incorporation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans les plans, programmes et initiatives nationaux	
<p>- lors de l'élaboration de la Monographie Nationale sur la diversité biologique, la Guinée a établi une liste provisoire des espèces végétales connues</p> <p>- l'objectif de la Guinée qui était d'arriver à un taux de couverture en Aires Protégées de 8% d'ici 2010 est déjà dépassé. La Guinée est parvenue au courant de 2006 à une couverture de 17% de son territoire en Aires Protégées constituées de Sites Ramsar, de Forêts Classées, de Réserves de Biosphère, d'Aires Protégées Transfrontalières, de Zones de Conservation Communautaires et de Réserves Naturelles Gérées.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

76. Votre pays a-t-il développé un système de surveillance afin d'évaluer l'état et l'évolution de, et les menaces à, la conservation des plantes et évalué le progrès dans la lutte contre la perte de la diversité des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais un système de surveillance est en cours de développement	
c) Oui, certains programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes importants en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le système de surveillance, incluant les développements of objectifs secondaires, données de base et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> - Système national de surveillance des parcs et réserves par des agents assermentés de l'administration ; - Soumission à autorisation de toutes exportations de certains éléments de la biodiversité des plantes ; - Surveillance au niveau des frontières terrestres, portuaires et aériennes de toutes sorties illicites d'espèces de flore ; - l'implication des communautés locales à la surveillance des ressources de leurs terroirs. 	

77. Votre pays collabore-t-il avec les pays voisins dans l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes?	
a) Non	
b) Non, mais programmes de collaboration à l'étude	
c) Oui, programmes de collaboration en cours de développement	
d) Oui, programmes de collaboration inclus dans les plans de coopération en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les coopérations bilatérales ou régionales.	
<p>A travers les projets et programmes ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Projet d'Appuis à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR) ; - les Réserves de Biosphères Transfrontalières ; - le Réseau Sous-Régional des Aires Protégées ; - le Réseau de Recherche sur les Ressources Phytogénétiques (CIRAD, IPGRI, IITA, IER-ISRA, CORAF) 	

Encadrement XVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

D'importantes mesures sont mises en place pour la conservation ex-situ des espèces de faune et de flore ainsi que la réintroduction des espèces menacées dans leurs habitats naturels conformément aux objectifs prioritaires définis dans la Stratégie Nationale de conservation de la diversité biologique.

Encadrement XVIII - Veuillez élaborer les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Manque de moyens financiers pour la mise en œuvre du Plan d'Action défini par la Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates.

Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

78. ? Sur l'article 10(a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart de secteurs les plus pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.	
<ul style="list-style-type: none"> • La Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) • Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) • Le Plan d'Action Forestier National (PAFN) • Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) • Le Programme de Gestion Intégrée Participatif des Monts Nimba • Le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV) et autres, intègrent la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

79. ? Sur l'article 10(b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

- Mise en place d'un Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes (PGIE) qui est une approche reproductible et durable de prévention et d'atténuation des causes et effets de la dégradation des terres sur la structure et le fonctionnement des écosystèmes ;
- Le Programme Régionale de Moyens d'Existence Durable des Pêches (PMEDP) qui est un programme de gestion participative des pêcheurs pour une utilisation durable des ressources halieutiques ;
- Délimitation de périmètres pastoraux pour la conservation et l'utilisation durable de l'habitat et des ressources animales.

80. ? On Article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Dans les zones tampons et adjacentes des aires protégées, des mesures sont en application dans le cadre d'un système de cogestion pour l'utilisation durable des terres, l'accroissement des rendements agricoles et des revenus des populations. Dans les actions d'accroissement de revenus la diversification des sources de revenus occupe une place importante. Dans cette diversification figure la promotion de l'artisanat qui encourage l'usage coutumier des ressources biologiques dans le respect des impératifs de la conservation et de l'utilisation durable, la domestication et l'élevage d'animaux.

81. ? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

- Le programme d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon ;
- L'aménagement des bas-fonds pour le développement des activités agricoles ;
- Le programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative ;
- Le programme de gestion intégrée des écosystèmes.

82. ? Sur l'article 10(e): Votre pays encourage-t-il activement la coopération entre les autorités gouvernementales et le secteur privé dans le développement de méthodes d'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais mesures d'incitation en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures d'incitation ou politiques en place	X
d) Oui, mesures d'incitation ou politiques compréhensives en place	
e) Oui, l'analyse de l'application disponible	

Décision V/24 – L'utilisation durable comme problème multisectoriel

83. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels en cours	X
c) Oui, indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Le Projet Gestion Intégré des Ecosystèmes applique des indicateurs dont l'utilisation n'est pas encore généralisée en Guinée. A titre d'exemple on peut citer les indicateurs suivants:

Nombre de microprojets financés ; Nombre de microprojets exécutés, Nombre de microprojets entretenus, Superficie (ha) aménagée de type anti-érosif; Superficie (ha) aménagée de type irrigation, Superficie (ha) plantée, Superficie (ha) reboisée, Montant des ressources locales affectées à la restauration et à la conservation des sols dégradés et à la protection des zones sensibles, Montant total prévu pour l'exécution, Montant total décaissé pour l'exécution, Nombre de zones de pêche aménagées; Nombre de pâturages aménagés, Nombre de personne formées en techniques de protection et de gestion de l'environnement, Nombre de thèmes de formation en techniques de protection et de gestion de l'environnement dispensés, Nombre de rencontres de concertation (Conseil communautaire, réunion technique, assemblée) dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement, Nombre de femmes formées en techniques de protection et de gestion de l'environnement, Nombre d'agriculteurs formés en techniques de protection et de gestion de l'environnement, Nombre d'éleveurs formés en techniques de protection et de gestion de l'environnement, Nombre d'exploitants forestiers formés en techniques de protection et de gestion de l'environnement; Nombre de pêcheurs formés en techniques de protection et de gestion de l'environnement, etc..

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

84. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, certains politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes compréhensifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
<p>- Le DSRP : Ce programme a été mis en place dans le cadre de l'exécution des projets d'appui aux communautés villageoises (PACV) et des projets d'appui aux initiatives de bases (PAIB) grâce à l'appui de la Banque Mondiale, du PNUD de l'Union Européenne et le projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) ;</p> <p>- L'OMD 7 : Protéger l'environnement et améliorer l'accès à l'eau potable ;</p> <p>- Le Code de l'environnement, le code forestier, le code de la pêche, le code de l'élevage et des produits animaux, le code pastoral, la Stratégie et le plan d'action sur la diversité biologique, le plan d'action forestier national, les Programmes de gestion intégrée des ressources naturelles, etc.. prennent tous en compte la réduction de la pauvreté.</p>	

85. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Tout récemment, la Guinée a entrepris d'importantes activités d'information et de sensibilisation du secteur privé en vue d'établir un mécanisme de financement durable impliquant ce secteur pour les activités prévues dans le plan d'action national sur la diversité biologique</p>	

86. ? Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner des exemples ou des cas ci-dessous)	X
Exemples ou cas de domaines de préservation identifiés qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>le domaine de la pêche et de l'aquaculture,- le domaine de l'agriculture, le domaine de l'élevage, - le domaine de la foresterie et de l'agroforesterie, le domaine de l'écotourisme, - les systèmes alternatifs pour assurer de nouveaux moyens d'existence aux populations</p>	

Décision V/25 - Diversité biologique et tourisme

87. ? Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	X
Veuillez indiquer jusqu'à quelle mesure votre pays a basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique.	
Mise en place d'une Cellule Nationale de Développement Durable du Tourisme dans un réseau de Parcs et d'Aires Protégées Transfrontalières en Afrique de l'Ouest qui couvre 9 pays dont : la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, la Mauritanie, le Niger, le Mali, le Bénin, la Sierra Léone et le Sénégal.	
88. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes au premier stade de développement	
c) Non, mais mécanismes à un stade avancé de développement	
d) oui, mécanismes en place (veuillez expliquer)	
e) Oui, mécanismes en place en cours d'étude	X
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
Des mécanismes en la matière sont identifiés et mis en place par les dispositions du Code de l'Artisanat. D'autres mécanismes sont en cours d'étude à travers le Code du Tourisme et ses textes d'application qui sont en cours d'adoption	

89. ? Votre pays a-t-il établi des politiques d'habilitation et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires pour mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) Non	
b) Oui	X
Autres commentaires sur l'étendue à laquelle votre pays a établi des politiques d'habilitation et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires pour mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Une Politique Nationale du Tourisme a été élaborée en 1998 et révisée en 2006. Un Plan Stratégique du Développement du Tourisme a aussi été validée en 2000. Un Plan d'Actions à Court, Moyen et Long terme 2006-2015 pour le Tourisme et l'Hôtellerie a été adopté pour garantir le développement d'un Tourisme Durable.

Le Code du Tourisme et certains de ses textes d'application sont en cours d'adoption. A savoir :

- Arrêté portant création du Comité de Réflexion sur le Tourisme Solidaire ;
- Arrêté portant sur la Réglementation du Tourisme Synégétique et Condition d'Exercice de la Profession de Guide de Tourisme ;

90. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour permettre la participation des communautés indigènes et locales dans le développement et la gestion des activités touristiques ?

a) Non	
b) Non, mécanismes aux premiers stades de développement	X
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, mécanismes en place en révision	

Autres commentaires sur l'établissement de mécanismes pour permettre la participation des communautés indigènes et locales dans le développement et la gestion des activités touristiques.

Il existe un Programme de Tourisme Rural et Solidaire dont la mise en œuvre n'a pas encore débuté. Cependant, des villages artisanaux sont créés dans beaucoup de Préfectures de la Guinée. Des associations volontaires d'artisans s'y sont installées et font la promotion de leur art. Ces associations y reçoivent les visites des clients dont les touristes et bénéficient de la vente de leurs objets d'art (tissage, teinture, sculpture, poterie, vannerie, cordonnerie etc..).

91. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts ?

a) Non	X
b) Non, mais programmes aux stades de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.

Encadrement XIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Des nombreuses réalisations ont été faites pour répondre aux objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale sur la diversité biologique notamment :

- création de nombreux villages artisanaux dans les Préfectures, à travers la guinée ;
- le développement de l'art guinéen et sa valorisation à travers le tourisme ;
- le développement de l'art comme nouvelle source de revenus qui réduit du coup le nombre des acteurs agricoles et l'impact négatif sur la faune et la flore.

Encadrement XX - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Manque des moyens financiers pour supporter et développer les initiatives locales grâce à la formation, le partage d'expérience, la sensibilisation aux préoccupations en matière d'environnement et d'exploitation durable des ressources biologique, de promotion de l'art pour la valorisation et l'incorporation effective de l'artisanat dans le tourisme durable.

Article 11 – Mesures d'incitation

92. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique??

a) Non	
b) Non, programmes aux premiers stades de développement	
c) Non, mais programmes aux stades avancés de développement	
d) Oui, certains programmes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	X
e) Oui, programmes compréhensifs en place (veuillez expliquer ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

Dans le document ci-après des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont envisagées :

- Le code de l'Environnement à son titre 5 portant sur les Procédures Administratives, Incitations et Dispositions Financières ;
- Le Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes (PGIE), du Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV2).
- Le projet LAMIL (Landscape Management for Improved Livelihoods)

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

(a) Décision III/18 – Mesures d'incitation

93. ? Votre pays a-t-il développé d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents?	
a) Non	X
b) Non, mécanisme encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanisme aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place (veuillez expliquer ci-dessous)	
e) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes	

94. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?	
a) Non	X
b) Non, programme en cours de développement	
c) Oui, certains programmes en place	
d) Oui, nombreux programmes en place	

95. ? Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?	
a) Non	X
b) Oui	

Décision IV/10 - Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

96. ? Votre pays a-t-il identifié les menaces à la diversité biologique et les causes profondes de perte de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) Non	
b) Oui, certaines menaces identifiées (veuillez donner des détails ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup de menaces identifiées (veuillez donner des détails ci-dessous)	X
d) Oui, mesures adoptées basées sur les études (veuillez donner des détails ci-dessous)	
e) Oui, examen de la mise en oeuvre disponible (veuillez donner des détails ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures d'incitation adoptées pour éliminer menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique.

Tous les écosystèmes guinéens sont menacés de dégradation à des degrés divers. Ces menaces pèsent sur les écosystèmes de montagnes, aquatiques, marins, côtiers et agricoles.

Les causes profondes sont identifiées et les principales sont : le contexte politico-économique, la croissance démographique, l'afflux des réfugiés, la non durabilité des systèmes d'exploitation, la pauvreté, le manque d'alternatives économiques, le non respect des us et coutumes et le taux élevé de l'analphabétisme.

Des mesures d'incitation très limitées sont appliquées par endroit pour éliminer les menaces sur la diversité biologique

97. ? Dans l'adoption des mesures d'incitation, votre pays tient-il compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?

a) Non

b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)

X

Veuillez expliquer dans quelle mesure votre pays tient compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique dans l'adoption des mesures d'incitation.

La plupart des Projets et Programmes développés et mis en œuvre tiennent compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques tels que le Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes et le Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba, par une gestion intégrée et participative.

98. ? Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?

a) Non

b) Non, développement encore aux premiers stades

X

c) Non, mais développement aux stades avancés

d) Oui, cadres en place

e) Oui, analyse de l'application disponible

99. ? Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?

a) Non

X

b) Non, mais programme d'identification en cours

c) Non, programme établi mais les mesures d'incitation ayant des effets pervers pas entièrement neutralisées (veuillez expliquer ci-dessous)

d) Oui, mesures d'incitation ayant des effets pervers identifiées et neutralisées (veuillez expliquer ci-dessous)

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres informations sur les mesures d'incitation ayant des effets pervers identifiées et/ou neutralisées.

Décision V/15 – Mesures d'incitation

100. ? Votre pays a-t-il pris en considération les propositions pour la conception et l'application par les quelles ces mesures d'incitation peuvent soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais les moyens sont à l'étude	
c) Oui, certains moyens identifiés (veuillez expliquer ci-dessous)	X
d) Oui, un ensemble de moyens identifiés (veuillez expliquer ci-dessous)	

Autres informations sur les voies et les moyens par lesquels les mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention.

La Guinée a pris en considération des mesures d'incitation pour soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans la Stratégie Nationale pour la conservation de la diversité biologique et son plan d'action. Dans son plan d'action il est prévu de développer un système de motivation largement applicable pour la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses ressources.

Décision VI/15 – Mesures d'incitation

101. Est-ce que votre pays prend en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de cette décision quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Dans le système de gestion des aires protégées, notamment dans le Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative, dans la réserve de la biosphère Niokolo-Badiar et dans les Projets de Gestion Intégrée des Ecosystème du Programme PACV, principalement ainsi que dans le projet LAMIL sur la gestion intégrée des ressources naturelles basé à Labé et financé par l'USAID.

102. Votre pays a-t-il supporté financièrement le programme de travail sur les mesures d'incitation?

a) Non	X
b) Non, mais programme de support financier à l'étude	
c) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	

Autres informations sur le support financier apporté au programme de travail sur les mesures d'incitation.

Encadrement XXI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Grâce aux dispositions prises dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et dans certains programmes, politiques et projets de développement, les partenaires au processus de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique tels les associations communautaires, les ONG, les services publics sont de plus en plus nombreux.

Encadrement XXII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Le contexte socio-économique difficile et le manque de moyens matériels et financier font que les mesures incitatives ne sont pas toujours faciles à mettre en place, à appliquer et à exécuter.

Article 12 - Recherche et formation

103. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, programmes encore aux premiers stades de développement

c) Non, mais programmes aux stades avancés de développement

d) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?.

En coopération avec l'Université du Québec à Montréal, la Guinée a créé un Centre d'Etude et de Recherche en Environnement à l'Université de Conakry. Ce centre forme au DEA, au Doctorat en science de Environnement. De même le Département de biologie de l'Université de Conakry forme en maîtrise en sciences de l'environnement et en diversité biologique.

En outre un fonds de recherche et d'innovation est mis en place au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche. Ce fonds réparti entre les chercheurs est utilisé par le Département de Biologie, en ce qui le concerne à la connaissance de la diversité biologique.

De nombreux étudiants en biologie de l'Université de Conakry, de Kankan et de N'zérékoré se spécialisent en diversité biologique et font leurs thèses de fin d'Etudes sur une préoccupation en la matière.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

104. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

La Guinée favorise et encourage la recherche qui contribue à l'utilisation durable de la diversité biologique. En effet dans les principaux programmes de recherche et de développement en cours, l'utilisation durable des ressources naturelles est une préoccupation. Parmi ces programmes on peut citer :

- le Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une Gestion Intégrée et participative ;
- le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR) ;
- le Programme de Recherche sur les Ressources Phytogénétiques de l'IRAG ;
- le Programme des Pêches Ecologiques avec la Coopération Française en Guinée ;
- les Programmes de Gestion de la Fertilité des Sols et de la Recherche en Agroforesterie de l'IRAG ;
- la Stratégie Nationale et le Plan d'Actions sur la Conservation de la diversité biologique.

105. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

La Guinée, pour la mise en place de ses programmes de développement et de recherche fait appel, en plus de ses experts nationaux, à l'expertise internationale pour y incorporer les progrès scientifiques et tout autre acquis de valeur pour mieux qualifier ses méthodes et ses procédures, notamment sur la diversité biologique.

Encadrement XXIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (d) Progrès vers l'objectif de 2010.

Les principaux résultats obtenus sont entre autres :

- les Programmes participatifs de l'expertise scientifique internationale à la recherche dans nos écosystèmes ont permis la connaissance appréciable de la diversité biologique de Guinée et l'identification de quelques espèces pour le développement de la science ;
- la formation diplômante des l'Universités guinéennes a produit une expertise nationale appréciable en matière de diversité biologique ;
- l'expertise nationale assistée par le Musée Canadien de la Nature a permis la rédaction du premier rapport taxonomique de la diversité biologique de Guinée dans le cadre de l'élaboration de la Monographie nationale sur la diversité biologique.

Encadrement XXIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Le manque de ressources financières ;
- Le contexte économique et social difficile;
- Le sous équipement des institutions de recherche et de formation;
- La motivation insuffisante des chercheurs.

/...

Article 13 - Éducation et sensibilisation du public

(b) Décision IV/10 - Mesures visant à mettre en oeuvre la Convention

106. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?

a) Non

b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation.

Toutes les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation menées par le CERE (Centre d'Etudes et de Recherches en Environnement), l'INRAP (Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique), le PACIPE (Programme Régional d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement), les projets d'aménagement des Bassins Versants et les ONGs: OVODEC (Organisation des Volontaires pour le Développement économique et Culturel), Guinée - Ecologie, EUPD (Entraide Universitaire pour le développement), COFEG (Coordination des ONGs Féminines de Guinée, l'Association pour l'impulsion et la coordination de la recherche sur l'alphabet ICRA N'KO, les groupements de pêcheurs, des mareyeuses, des artistes etc., s'inscrivent en droite ligne dans le programme d'éducation relative à l'environnement. Ces structures disposent d'un matériel important pour une pérennisation de l'éducation environnementale.

107. ? Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?

a) Non

b) Non, mais traduction en cours

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

d) Non applicable

X

Autres commentaires sur les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation.

108. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur le support apporté aux programmes d'éducation locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux.	
<p>- L'émission protègeons notre environnement sur la Radio et la télévision guinéenne, les radios rurales et les Radios communautaires appuient les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique.</p> <p>- Les ONG et les Centres d'Education contribuent également à l'éducation et à la sensibilisation du public, en exécution d'initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales ;</p> <p>- Les artistes dramaturges, peintres et plasticiens contribuent également à l'éducation et à la sensibilisation du public, en exécution d'initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales.</p> <p>- Les partenaires au développement encouragent la participation de la radio-télévision, des ONG, des centres d'Education, des leaders d'opinions et des artistes à appuyer les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux préoccupations environnementales et aux enjeux de la diversité biologique.</p>	

Décision V/17 - Éducation et sensibilisation du public

109. ? Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public (CEPA) comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité, incluant l'attribution de bourses d'étude?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le support apporté au renforcement des capacités sur les plans de l'éducation comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité .	
<p>Des programmes d'éducation en matière de diversité biologique sont développés dans les structures d'enseignement à tous les niveaux. Au niveau du primaire, il existe un programme dénommé «Ecoles propres Ecoles Vertes ». Au niveau de l'enseignement professionnel, il y a l'Ecole Nationale des Techniciens des Eaux et Forêts de Mamou. Au niveau de l'enseignement supérieur il y a les Département de biologie des universités de Conakry et de Kankan.</p> <p>Au plan de la communication et de la sensibilisation, divers programmes axés sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont mis en place à travers les radios rurales et communautaires, les affiches et les posters, les leaders d'opinions.</p> <p>Les ONG et les associations de défense de l'environnement sont souvent appuyées par le gouvernement et les partenaires au développement dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'information et de sensibilisation des populations à la base.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision VI/19 - Communication, éducation et sensibilisation du public (CEPA)

110. Votre pays a-t-il développé un portail électronique pour CEPA et a-t-il été connecté au Centre d'échange de la Convention (CHM) et aux autres réseaux/websites d'éducation environnementale des organisations des Nations Unies, des Organisations internationales gouvernementales (IGO), des Organisations non gouvernementales (NGO), des universités, etc... ?

a) Non	
b) Non, mais un portail électronique est en cours de développement	
c) Oui, mais le portail électronique n'est pas connecté à CHM ou aux autres réseaux/websites	
d) Oui	X

111. Votre pays encourage-t-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau communautaire?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les efforts pour promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau communautaire.

Des comités d'écoute et de restitution des émissions des radios rurales et communautaires sur la protection de l'environnement sont organisés au niveau de quelques aires protégées et Coopératives de développement.

Des organisations nationales et internationales telles que le PNUD, la GTZ, l'AFD, l'INRAP, etc. encouragent et appuient également la promotion, la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau communautaire.

112. Votre pays encourage-t-il, pour la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes bilatéraux, les programmes d'échange d'étudiants et de professionnels aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la promotion des programmes bilatéraux, des programmes d'échange d'étudiants et de professionnels aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? .

La Guinée participe à des ateliers, des séminaires, des conférences sur la diversité biologique au niveau sous-régional, régional ou international. Elle reçoit des étudiants venant de différents pays pour des travaux de recherche sur la diversité biologique.

113. Votre pays a-t-il développé des programmes de sensibilisation des enfants?

a) Non	
b) Oui, avec un portail électronique	
c) Oui, par l'intermédiaire des médias	
d) Oui, par l'intermédiaire des programmes scolaires et post scolaires	X

e) Oui, autres (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur les programmes de sensibilisation développés pour les enfants.	
<p>L'Institut National de recherche et d'action pédagogique (INRAP) a réalisé et entretient un programme d'information, de formation et de sensibilisation des enfants dénommé « Ecole propre, École verte » dans quelques écoles élémentaires du pays.</p> <p>Ce projet s'est fixé comme objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'amener les élèves à prendre en charge l'amélioration de leur environnement immédiat (École, Secteur, Quartier ou Village). • de faire des élèves de véritables messagers pour promouvoir un assainissement du milieu, une pratique de l'hygiène corporelle et alimentaire au sein de leurs familles tout comme dans leurs quartiers ou villages. • d'inciter les enseignants et les élèves à appuyer toutes les activités de protection et de restauration de l'environnement qui pourraient être initiées dans leurs quartiers ou villages. 	

114. Votre pays met-il en œuvre certaines activités CEPA afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités compréhensives entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités CEPA afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.	
<p>Le Ministère de l'Environnement dans le cadre de l'exécution des programmes de travail thématiques de la convention identifie des compétences dans chacun des services concernés par l'opération et fait participer tous les acteurs concernés aux sessions de validation des rapports thématiques, pour que chacun se sente partenaire afin de favoriser et encourager une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires aux niveaux intersectoriels.</p> <p>Les ateliers et séminaires à Conakry, à Kindia, à Labé, à Kankan et à N'zérékoré ont permis une large participation des acteurs, la définition consensuelle des principaux enjeux ruraux, hydrologiques, marins, bioécologiques et énergétiques de la diversité biologique. Ce qui a permis aussi de faire le point sur les efforts de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources en Guinée, sur le plan: législatif, conservation in-situ, conservation ex-situ, institutionnel et programmes ; mais aussi et surtout le partenariat avec tous les acteurs concernés a favorisé une sensibilisation des cadres du secteur public, privé et des ONG sur les préoccupations de la Convention sur la diversité biologique.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XXV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Des compétences identifiées dans les services concernés ont élaboré la monographie, la Stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité biologique ;

Tous les groupes concernés ont participé aux ateliers et séminaires de validation des différents rapports thématiques sur la diversité biologique ;

Ce qui a permis non seulement à chacun des acteurs de se sentir partenaire mais aussi a favorisé et encouragé une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires. Cependant, il reste encore beaucoup à faire au niveau du grand public.

Encadrement XXVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

L'insuffisance des moyens matériels et financiers, taux d'analphabétisme très élevé dans un contexte économique et social difficile.

Article 14 – Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes

115. ? Sur l'article 14.1(a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement (EIA) des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

Le Décret n° 199/PRG/SGG/89 codifie les études d'impact sur l'environnement, en application des articles 82 et 83 du Code de l'environnement.

116. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X

117. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

La Guinée en tant que Partie :

- à la Convention sur l'Autorité du Bassin du Niger ;
- à la convention sur les Criquets migrants ;
- à la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel ;
- à la Convention internationale sur la protection des végétaux ;
- à la convention sur la diversité biologique etc., est tenue sur le plan bilatéral, régional ou multilatéral de coopérer pour limiter les impacts négatifs des activités en dehors des limites de sa juridiction nationale.

A titre d'exemple, la Guinée coopère avec le Mali dans le cadre de la pollution du Niger et avec les Pays du Sahel dans le cadre des criquets migrants.

118. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, un mécanisme, basée sur des connaissances scientifiques présentes, est en place	X

119. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mécanisme encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanisme aux stades avancés de développement	
d) Oui, un mécanisme en place	X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Les différents systèmes de prévention des maladies humaines et animales, les systèmes de lutte contre les criquets migrateurs et la grippe aviaire, les systèmes de veille épidémiologique, les plans de contingence et de mise en quarantaine.

120. ? Votre pays participe-t-il à des accords internationaux ou régionaux portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?

a) Non

b) Oui (veuillez donner les détails sur les accords)

X

Autres commentaires sur les accords internationaux ou régionaux que votre pays a signés portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique

La République de Guinée a élaboré un cadre national de biosécurité qui consacre tout un chapitre sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages dus aux mouvements transfrontaliers des organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne.

Elle est aussi partie à la Convention FIPOL 1992 (Fonds International d'Indemnisation de la Pollution par les Hydrocarbures).

Décision V/18 – Évaluation d'impact, responsabilité et réparation

121. ? Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains/sanitaires applicables à celle-ci?

a) Non

b) En partie

c) Complètement

X

122. ? Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent la considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?

a) Non

b) Oui, dans certaines circonstances (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, dans toutes les circonstances (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mécanismes qui garantissent la considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire.

Le code de l'environnement et les autres textes législatifs sectoriels relatifs à la protection des ressources naturelles prennent en considération les problèmes de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.

123. ? Votre pays garantit-il l'engagement de toutes les parties prenantes intéressées et concernées dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?

a) Non

b) Oui, dans certaines circonstances

X

c) Oui, dans tous les cas

124. ? Votre pays utilise-t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure-t-il que les résultats sont appliqués dans les processus de planification et de décision?

a) Non

X

b) Oui

Décision VI/7 - Identification, surveillance, indicateurs et évaluations

125. Votre pays suit-il les directives contenues dans l'annexe de cette décision dans le contexte de l'application du paragraphe 1 de l'article 14?

a) Non

b) Non, mais l'application des directives est sous considération

c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez expliquer)

d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez expliquer)

X

Autres commentaires sur l'application des directives.

L'étude d'impact sur l'environnement institutionnalisée par la Guinée s'applique en conformité avec les cinq étapes recommandées dans l'annexe de la décision VI/7.

Décision VI/11 – Responsabilité et réparation (Article 14, paragraphe 2)

126. Votre pays a-t-il en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique?

a) Non

b) Oui, (veuillez décrire ces mesures)

X

Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

Le code de l'environnement, le code forestier, le code de la chasse et le code de la pêche et leurs textes d'application

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

127. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation?	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours de développement	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités.	
<p>Dans le cadre de l'U.A, de la CEDEAO et sur le plan bilatéral la Guinée coopère avec les autres parties pour renforcer ses capacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>En matière d'élevage</u> : la lutte contre la trypanosomiase dans le cadre d'une coopération entre la Gambie et la Guinée et l'International Trypanotolerance Center (ITC) ; • <u>En matière de l'Agriculture</u>: L'Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA) dans le cadre de la lutte biologique contre les maladies des plantes (la mosaïque du manioc) ; • L'USAID et IITA dans le cadre de la lutte contre de cochenille farineuse du manguier ; • Le Conseil phytosanitaire interafricain pour la mise en œuvre d'une politique harmonisée de mise en quarantaine des nuisibles des céréales ; • <u>En matière de surveillance et de protection des Pêches</u> : Coopération sous régionale avec les pays suivants : Sénégal, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie Cap Vert, Sierra Leone. 	

Encadrement XXVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Conformément aux dispositions du Décret n° 199/PRG/SGG/89 codifiant les études d'impact sur l'environnement, appliquant les articles 82 et 83 du Code de l'environnement et l'arrêté n° 990/MRNE/SGG/90 définissant le contenu et la méthodologie des études d'impact sur l'environnement, la réalisation de tout projet d'aménagement, d'ouvrages et d'installations doit être précédée d'une étude d'impact sur l'environnement.

Encadrement XXVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Le suivi de l'application des mesures de mitigation après approbation et lancement des actions sur le terrain pose problème. Les moyens requis pour le suivi environnemental ne sont pas disponibles.

Article 15 - Accès aux ressources génétiques

128. ? Sur les articles 15(2), 15(4) et 15(5): Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts de votre pays pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus.

- La Guinée a fourni la race Ndama, reconnue pour sa trypanotolérance à certains pays pour l'amélioration de leur cheptel bovin.
- Elle a également fourni des variétés de palmiers à huile à d'autres pays comme l'Indonésie.
- Depuis très longtemps des chercheurs étrangers se sont particulièrement intéressés à la Guinée, pour rechercher des informations scientifiques et de bioprospection. Ainsi, ils ont récolté, collecté et exporté de nombreux échantillons d'espèces ou de variétés végétales et animales dans leurs pays en relation directe avec l'administration guinéenne ;
- Nombreuses sont les ressources génétiques et biologiques guinéennes auxquelles l'extérieur a accès légalement par la voie de la coopération
- Toutes les ressources, qu'elles soient végétales, animales, font objet d'accès ;
- La Guinée compte plus de 900 entrées de banques de gènes dans les collections mondiales.
- La Guinée entretient des relations avec les centres internationaux de recherche pour la gestion des ressources phytogénétiques (IITA, IPGRI, ICRAF, JIRCAS, CGIAR, CORAF et les systèmes nationaux de recherche de la sous-région (CNERA, ISRA, etc...).

129. ? On Article 15(6): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

- Dans le cadre des échanges en agro-biodiversité, la Guinée a reçu des variétés améliorées de céréales des pays amis tel que la Chine, qui sont actuellement vulgarisées au niveau des paysans ;
- Dans le cadre de l'amélioration de la productivité de la race bovine «NDama », la Guinée a importé la Krasnaya de l'ex Union Soviétique ;
- Dans le cadre de la créveticulture, la Guinée a importé deux espèces de crevettes, l'une de l'Indonésie, l'autre du Panama ;
- Les espèces de plantes à croissance rapide ;
- Dans le cadre de la pisciculture des semences de poisson (Tilapia) importées de la Côte d'Ivoire et de la Carpe importée de Chine.
- Dans le cadre de l'aulacodiculture des semences d'aulacodes importées du Burkina Faso.
- Dans le cadre des échanges de semences avec la JIRCAS sur les variétés de riz

Les échanges dans ce cadre sont nombreux et obéissent à des accords bilatéraux signés entre les Gouvernements.

130. ? Sur l'article 15(7): Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation compréhensive en place	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place	

Décision II/11 et décision III/15 - Accès aux ressources génétiques

131. ? Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?

a) Non	
b) Oui, mais des programmes couvrant quelques besoins seulement (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes couvrant tous les besoins identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès.

La construction du laboratoire de biotechnologie à Foulaya et le programme de l'enseignement en biologie moléculaire de la faculté de biologie des Universités de Conakry et Kankan

Décision V/26 – Accès aux ressources génétiques

132. ? La stratégie de diversité biologique nationale, et les mesures et les directives législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès et au partage des avantages contribuent-elles aux objectifs visant la conservation et l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la contribution de NBSAP, les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès et au partage des avantages aux objectifs visant la conservation et l'utilisation durable.

Le Programme de protection des Tortues marines, les projets de gestion des parcs et aires protégées, les calendriers des pêches, de chasse et de récoltes dans certaines communautés.

La question suivante (133) est pour LES PARTIES BÉNÉFICIAIRES DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES

133. ? Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention ?

a) Non

b) Oui, incluant d'autres arrangements (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention

La construction du laboratoire de biotechnologie à Foulaya et le programme de l'enseignement en biologie moléculaire de la faculté de biologie des Universités de Conakry et Kankan

134. ? Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ?

a) Non

b) Oui

X

135. ? Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections *ex situ* ?

a) Non

b) Oui

X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Décision VI/24 - Accès et partage des avantages associés aux ressources génétiques

136. Votre pays suit-il les Lignes directrices de Bonn quand il développe les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et la partage des avantages, ainsi que des contrats et d'autres arrangements à des conditions convenues d'un commun accord pour l'accès et le partage des avantages?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures en cours à cet effet	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les Lignes directrices de Bonn quand votre pays développe les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et la partage des avantages, ainsi que des contrats et d'autres arrangements à des conditions convenues d'un commun accord pour l'accès et le partage des avantages?	
137. Votre pays a-t-il étudié les éléments d'un plan d'actions pour le renforcement des capacités à l'égard de l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et identifié les domaines clés du renforcement des capacités sur le plan national?	
a) Non	X
b) Non, mais étude en cours	
c) Oui, certains aspects du renforcement des capacités identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'étude des éléments d'un plan d'actions et l'identification des questions importantes.	

138. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, incluant la législation qui abordent les droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages?	
a) Non	
b) Non, mais politiques ou mesures potentielles identifiées	X
c) Non, mais politiques ou mesures complètes en cours de développement	
d) Oui, certaines politiques ou mesures en place	
e) Oui, politiques ou mesures adoptées	
1	
139. Votre pays encourage-t-il la divulgation du pays d'origine des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement?	
a) Non	X
b) Non, but encouragement to disclose is under consideration	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'encouragement de la divulgation du pays d'origine des ressources génétiques dans les demandes.	

Encadrement XXIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

La Guinée a développé une coopération bilatérale avec certains Pays dans le cadre de l'accès aux ressources phylogénétiques.

Pour maîtriser l'échange en matière de ressources phylogénétiques, la Guinée a élaboré un projet de loi qui est en cours d'adoption.

Encadrement XXX - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

Contexte économique et financier difficile, Manque de moyens financiers, difficultés relatives à l'obtention du financement.

Article 16 – Accès à la technologie et au transfert de la technologie

140. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement, et le transfert desdites technologies ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

- Code de l'Élevage et des produits animaux ;
- Loi sur la pêche continentale

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

141. **?** Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

142. **?** Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

Encadrement XXXI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010

Impacts non encore mesurables.

Encadrement XXXII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Article 17 - Échange d'information

143. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (144)

EST POUR LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS

144. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement XXXIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP objectives (if applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

La Guinée sur financement du FEM a créé le site web du Centre d'Echange d'Information (CHM) sur la diversité biologique dont l'adresse est : <http://w.w.w.environnement-gn.org>
De même, la Guinée a élaboré une stratégie et un plan d'action pour la participation des communautés locales à la collecte et à la diffusion des données et informations sur la diversité biologique.

Encadrement XXXIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Article 18 – Coopérations technique et scientifique

145. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

La Guinée exécute de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux signés dans le cadre de la coopération scientifique et technique avec plusieurs pays, organisations et institutions scientifiques. Ces accords sont développés notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'agroforesterie et de la gestion des ressources naturelles et de écosystèmes.

146. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) Non	
b) Non, méthodes encore aux premiers stades de développement	X
c) Oui, méthodes aux stades avancés de développement	
d) Oui, méthodes en place	

147. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	

Décision II/3, décision III/4 et décision IV/2-Mécanisme d'échange

148. ? Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) Non	
b) Oui	X

149. ? Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Mécanisme d'échange?	
a) Non	
b) oui, au niveau national	
c) oui, aux niveaux nationaux et internationaux	X

150. ? Votre Mécanisme d'échange est-il opérationnel?	
a) Non	
b) Non, mais en cours de développement	
c) Oui (veuillez donner les détails ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'opération du CHM.	
L'adresse du site Web du Centre d'Echange d'Informations de la Guinée est : http://www.environnement-gn.org À cette adresse sont postées des données et informations sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique par la Guinée et de nombreux liens vers d'autres partenaires en diversité biologique.	

Décision V/14 - Coopération scientifique et technique et le mécanisme d'échange

151. Votre pays a-t-il établi des répertoires nationaux et/ou des listes d'institutions scientifiques et d'experts qui travaillent dans les questions thématiques de la Convention et les rendus disponibles par l'intermédiaire du CHM?	
a) Non	
b) Oui	X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

152. Votre pays a-t-il établi des connections aux organisations non gouvernementales (NGO) et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du CHM?	
a) Non	X
b) Non, mais coordination avec les NGO et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les NGOs et institutions	

**La question suivante (153) est pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS**

153. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du CHM pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition pour avoir accès aux informations dans le domaine de coopération scientifique et technique?	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès à, et au transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur les développements du CHM pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition pour avoir accès aux informations dans le domaine de coopération scientifique et technique?	

154. Votre pays a-t-il identifié et établi des audiences cibles importants pour le CHM?	
a) Non	
b) OUI, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les audiences cibles du CHM.	
La Guinée a identifié des audiences cibles du CHM dont l'un des plus importants est constitué par les Communautés locales.	
La Guinée a élaboré une stratégie et un plan d'actions pour la participation de ces communautés à la collecte, au stockage et à la dissémination des données sur la diversité biologique dans le cadre du centre d'échange d'informations (CHM).	

155. Votre pays a-t-il développé des mesures pour rendre les informations qui sont disponibles par l'intermédiaire du CHM plus utiles pour les chercheurs et les décideurs.	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les nouvelles mesures	
La création du site web du CHM de la Guinée est une mesure pour rendre les informations sur la diversité biologique accessibles aux décideurs et aux chercheurs.	
156. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du CHM et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du CHM et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement XXXV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Le site web du CHM de Guinée est disponible, il véhicule les informations nationales sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique. En outre les liens avec de nombreux sites impliqués à la question de diversité biologique permettent aux navigateurs de disposer de plus d'informations utiles sur la diversité biologique.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XXXVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique.

Article 19 – Gestion de la biotechnologie et la répartition de ses avantages

157 ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation compréhensive en place	
e) Oui, politique statuaire et législation compréhensives en place	
f) Oui, politique et mesures administratives compréhensives en place	

158. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement XXXVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Un laboratoire de biotechnologie est construit à Foulaya avec une assistance de l'USAID et du Projet LAMIL. L'IRAG collabore avec le Département de Biologie de l'Université de Conakry pour la formation des étudiants.

Encadrement XXXVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

La biotechnologie est encore très réservée et la Guinée n'y a pas suffisamment accès, par manque de ressources humaines compétentes et de moyens financiers adéquats.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement XXXIX – Veuillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux aussi bien que différents ministères	
b) Ressources extra -budgétaires	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels frais d'utilisation de la diversité biologique	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XL - Veuillez décrire en détails ci-dessous les programmes de financement importants, tels que les fonds en fidéicommiss pour la diversité biologique ou les programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

En dépit des bonnes dispositions, on assiste en Guinée à une destruction effrénée des ressources naturelles et à une dégradation du cadre de vie. Sous l'effet conjugué du braconnage, des feux de brousse, de l'exploitation du bois, des mines et des carrières, de techniques agricoles inappropriées, le pays fait face à une dégradation progressive de la fertilité des sols, une menace de disparition des espèces végétales et animales, des perturbations du régime pluviométrique. Ces facteurs constituent des menaces réelles pour l'environnement. En outre, dans les villes, le cadre de vie se dégrade en raison d'une croissance démographique galopante, due à l'exode rural et à l'urbanisation anarchique.

Au regard de cette situation, le plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Guinée vise à aider le Gouvernement à lever certaines contraintes liées à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie des populations rurales et urbaines. Dans ce cadre, les efforts porteront sur :

- Le cadre institutionnel et juridique nécessaire à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources;
- L'éducation relative à l'environnement
- La mise en place de plans d'aménagement et de gestion intégrés et participatifs des ressources naturelles dans des Communautés Rurales de Développement à écologie fragiles ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ;
- La protection durable des aires-clefs de conservation de la diversité biologique ;
- L'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ;
- La prévention et la gestion des catastrophes naturelles.

159 ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni une motivation et des appuis financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non	
b) Oui, motivation seulement (veuillez fournir une liste de ces avantages ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, motivation et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les appuis et des avantages financiers fournis.

Organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation des populations, des organisations communautaires et de la société civile sur les objectifs de CDB et les enjeux de la diversité biologique en Guinée. Organisation de campagnes annuelles de reboisement des périmètres dégradés.

Appui aux ONG et associations communautaires, de femmes, de jeunes etc. qui oeuvrent dans le domaine de la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique.

Les deux prochaines questions (160 et 161) sont pour

LES PARTIES PAYS DÉVELOPÉS

160. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire .	

161. ? Sur l'article 20(3): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales ?	
a) Non	
b) Oui, avec les agences par des voies bilatérales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	
c) Oui, avec les agences par des voies régionales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	
d) Oui, avec les agences par des voies multilatérales (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention)	
Veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières que votre pays a fournies afin d'appliquer les obligations de la Convention.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Les deux prochaines questions (162 et 163) sont pour

LES PARTIES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT OU LES PARTIES PAYS À ÉCONOMIE EN TRANSITION

162. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

163. ? Votre pays négocie-t-il des moyens pour supporter l'application des objectifs de la Convention dans ses dialogues avec les institutions de financement ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les moyens pour supporter l'application des objectifs de la Convention dans ses dialogues avec les institutions de financement.	
La Guinée négocie avec le FEM, les Organismes Onusiens et bien d'autres bailleurs de fonds locaux et internationaux.	

Décision III/6 – Ressources financières additionnelles

164. ? Votre pays fait-il des efforts quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les procédés en place et/ou les efforts pour développer une information standardisée de l'appui financier dans la réalisation des objectifs de la Convention.	

Décision V/11 - Ressources financières additionnelles

165. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'être établies	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité

L'Equipe du Système des Nations Unies en Guinée appuie les efforts visant la promotion du développement humain durable de la Guinée. Il soutient notamment, les efforts visant à traduire dans les politiques nationales, programmes et projets, les engagements pris au niveau international dont la Convention sur la diversité biologique.

Au niveau interne, l'Equipe du pays, constituée des Chefs d'Agences, assurera la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre du Plan Cadre. En particulier, elle sera chargée d'orienter et d'impulser toutes les activités opérationnelles du système.

La gestion basée sur les résultats requiert un dispositif pertinent et intégré de suivi et évaluation. Ce dispositif aura pour vocation d'assurer la cohérence de l'ensemble du processus et permettra aux Agences des Nations Unies d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs poursuivis.

166? Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé .

167? Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxation en matière de dons liés à la biodiversité ?

a) Non

b) Non, mais les exemptions aux stades de développement (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, exemptions en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les exemptions de taxes sur dons liés à la biodiversité.

Les dons liés à la diversité biologique sont exemptés de toutes taxes.

Décision VI/16 - Ressources financières additionnelles

168. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets?

a) Non

X

b) Non, mais révision en cours

c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)

Autres commentaires sur révision des budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

169. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les révisions et intégrations des considérations de biodiversité dans les initiatives, politiques et plans.	
<ul style="list-style-type: none"> • La Guinée a adopté dans ses stratégies et politiques de réduction de la pauvreté des mesures pour l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre institutionnel et humain. • En matière de bonne gouvernance, la Guinée a opté pour la décentralisation et la déconcentration pour une meilleure qualité de la gestion publique ; la transparence et la lutte contre la corruption, la participation et la responsabilisation des bénéficiaires, la stabilité et la sécurité. • En outre la Guinée a mis en place de nombreux programmes, plans, Projets et un cadre juridique qui tiennent compte des préoccupations de la Convention sur la diversité biologique. 	

Encadrement XLI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Dans ses Politiques, Programmes et Projets de développement, compte tenu de son potentiel écologique à ressources naturelles très marqué, la Guinée a pris de nombreuses mesures pour prendre en compte la convention sur la diversité biologique.

Encadrement XLII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

En dépit de son potentiel de développement considérable, la Guinée traverse une crise économique et sociale sans précédent, marqué par un ralentissement de la croissance, une inflation en forte augmentation, des difficultés de paiement du service de la dette et l'augmentation sensible de la pauvreté.

**La question prochaine (170) est pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS**

170. Veuillez marquer avec un "x" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a accordé un support financier aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition. Si c'est nécessaire, veuillez expliquer dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Support apporté
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation de l'écosystème du millénaire MEA (décision VI/8)	
b) Conservation In-situ (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>Ex situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Application du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Préparation du premier rapport sur les ressources zoogénétiques de l'État du monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en oeuvre de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux ou procédés (décision VI/27)	
Autres informations sur les supports financiers accordés aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

**La prochaine question (171) est pour
LES PARTIES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT OU PARTIES PAYS À ÉCONOMIE EN
TRANSITION**

171. Veuillez marquer avec un "x" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier aux Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), aux pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Veuillez expliquer dans l'espace ci-dessous si c'est nécessaire.			
Secteurs	Support financier demandé à		
	GEF	Bilatéral	Autres
a) Préparation of stratégies sur la biodiversité ou plans d'actions nationaux	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

c) Action prioritaire pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>In-situ</i> (décision V/16)	X	X	X
e) Développement des stratégies ou plans d'action nationaux pour prendre des mesures concernant les espèces exotiques (décision VI/23)			
f) Conservation <i>Ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)	X	X	X
g) Projets qui encouragent les moyens d'application de l'Article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)		X	X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X	X	X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)		X	X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
Autres informations sur les demandes de supports financiers.			
Les demandes d'assistance financières ont été principalement adressées au FEM. Cependant d'autres bailleurs sollicités ont financé la recherche agricole, l'Agriculture, l'Élevage et l'utilisation durable de la faune sauvage.			

Approche écosystemique

Décision V/6 – Approche écosystemique

172. ? Votre pays applique-t-il l'approche écosystemique en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) Non	
b) Non, mais l'application à l'étude	
c) Oui, certains aspects en cours d'application	
d) Oui, appliqué sur une large échelle	X

173. ? Votre pays développe-t-il des expressions pratiques de l'approche écosystemique pour ses politiques et législation nationales et pour la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales?	
a) Non	
b) Non, mais développement à l'étude	
c) Oui, mesures pratiques développées pour la mise en oeuvre de certains principes de l'approche écosystemique	X
d) Oui, mesures pratiques développées pour la mise en oeuvre de la plupart des principes de l'approche écosystemique	

174. Votre pays renforce-t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche écosystemique?	
a) Non	
b) Oui, sur le plan domestique	X
c) Oui, incluant les supports apportés aux autres Parties	

175. ? Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche écosystemique à l'étranger?	
a) No	
b) Oui, coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, coopération formelle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération régionale dans l'application de l'approche écosystemique à l'étranger.	
<ul style="list-style-type: none"> • La Guinée coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (AGIR) / Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal) • La Guinée participe : <ul style="list-style-type: none"> - au projet de gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine du système Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine : la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria ; - à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano) - au projet de gestion intégrée du grand Ecosystème marin du Courant des Canaries (GEM-CC) qui comprend : le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, la Cap Vert, la Guinée Bissau, la Gambie, la Guinée et l'Espagne ; - aux programmes de raies, requins, tortues marines et des cétacés ; - au projet ODINAFRICA et aux aires marines protégées. 	

Décision VI/12 – Approche écosystemique

176. Votre pays facilite-t-il l'échange d'expériences et le renforcement de capacité sur les plans régional, national et local, et encourage-t-il la sensibilisation par des moyens de ressources techniques et financières?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'encouragement de l'échange d'expériences et de renforcement de capacité sur les plans régional, national et local, et encouragement de la sensibilisation au moyen de ressources techniques et financières.	
<p>La Guinée participe à la mise en œuvre de nombreux programmes régionaux de gestion d'écosystèmes partagés et facilite le partage d'expériences techniques et au renforcement des capacités sur le plan local, national et régional et met en œuvre les moyens appropriés.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Programmes de travail

Les trois questions suivantes (177, 178 et 179) sont conçues pour couvrir tous les programmes de travail adoptés à la Conférence des Parties

177. Votre pays a-t-il identifié les objectifs spécifiques de 2010 qui correspondent aux diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides, et qui sont en ligne avec l'objectif global adopté au Sommet mondial pour le développement durable dans le but de réduire substantiellement le rythme d'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010?	
a) Non	
b) Non, mais identification des objectifs à l'étude	X
c) Oui, objectifs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les objectifs identifiés.	
<p>La Guinée bien que n'ayant pas identifié les objectifs spécifiques pour 2010 en biodiversité satisfait déjà le But 1 : Promotion de la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.</p> <p>Dans l'objectif n° 1 de ce but il est demandé qu'au moins 10% de chaque région écologique soit effectivement conservée. Dans ce cadre, la Guinée a sur son territoire un réseau d'aires protégées constituées de Sites Ramsar, de forêts classées, de réserves de biosphère, d'aires protégées transfrontalières et de zones de conservation communautaires couvrant environ les 17% du Pays.</p>	

178. Votre pays a-t-il développé une base de données et des indicateurs afin de surveiller les progrès vers l'objectif de 2010 sur les diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides?	
a) Non	
b) Non, mais développement d'une base de données et des indicateurs à l'étude	X
c) Oui, base de données et indicateurs identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la base de données et les indicateurs identifiés.	

179. Votre pays a-t-il développé, mis en place et appliqué des systèmes de surveillance pour mesurer le progrès réalisés sur les objectifs de diversités biologiques agricole, des eaux intérieures, marine et côtière, des forêts, des terres arides et sub-humides de 2010?	
a) Non	
b) Non, mais développement des systèmes de surveillance à l'étude	X
c) Oui, systèmes de surveillance en place et en cours d'application	

Écosystèmes des eaux intérieures

Décision IV/4 - État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable

180. Votre pays a-t-il développé un plan sectoriel pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures, soit comme faisant partie d'une stratégie/plan d'actions national sur la diversité biologique ou comme un plan séparé?	
a) Non	
b) Oui, intégré à NBSAP (veuillez spécifier les éléments inclus)	X
c) Oui, comme un plan sectoriel séparé	
Autres commentaires sur le plan sectoriel pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures.	
La Guinée a élaboré une stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique qui tient compte des écosystèmes des eaux intérieures.	
Elle a en outre une politique sectorielle sur les ressources en eau et un cadre juridique en la matière.	

181. Votre pays encourage-t-il les synergies entre ce programme de travail et les activités correspondantes de la Convention de Ramsar ainsi que l'application du Joint Work Plan au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles identifiées pour l'application de la synergie	X
c) Oui, certaines mesures utilisées pour l'application commune (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes pour l'application commune (veuillez expliquer)	
Autres commentaires sur la promotion des synergies entre ce programme de travail et les activités correspondantes de la Convention de Ramsar ainsi que l'application du Joint Work Plan au niveau national.	

182. Votre pays a-t-il adopté des approches intégrées de gestion des terres et des zones côtières pour la protection, l'utilisation, la planification et la gestion écosystemiques des eaux intérieures?	
a) Non	
b) Non, mais approches à l'étude	
c) Oui certaines approches adoptées (veuillez expliquer)	X
d) Oui approches complètes (veuillez expliquer)	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Autres commentaires sur l'adoption des approches intégrées de gestion des terres et des zones côtières.

La Guinée a mis en place dans sa zone côtière : un Observatoire de la Guinée Maritime (OGM), un Projet de gestion intégrée des écosystèmes (PGIE), un projet de gestion intégrée des ressources naturelles et de protection de la biodiversité (PGIRN) et 14 sites Ramsar. Tous ces projets prennent en compte les eaux intérieures et leurs ressources biologiques.

183. Votre pays a-t-il développé un ensemble de critères ou indicateurs pour évaluer les impacts causés aux écosystèmes des eaux intérieures par des projets d'infrastructure ou par des activités sur les zones côtières?

a) Non

X

b) Non, mais développement à l'étude

c) Oui (veuillez donner ci-dessous une liste d'indicateurs développés)

Autres commentaires sur le développement des critères ou indicateurs.

184. Votre pays supporte-t-il la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des eaux intérieures par la création et l'application des mesures légales, administratives et de mesures d'incitation appropriés?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles identifiées

c) Non, mais mesures en cours de développement

d) Oui, certaines mesures développées et appliquées (veuillez expliquer ci-dessous)

X

e) Oui, mesures complètes développées et appliquées (veuillez expliquer ci-dessous)

Autres commentaires sur la création et l'application des mesures.

La Guinée a mis en place un cadre juridique pour la gestion des ressources en eaux intérieures et un cadre juridique pour la gestion des ressources halieutiques des eaux intérieures.

185. Votre pays exige-t-il une évaluation d'impacts environnementaux pour les projets de développement hydraulique et les activités dans les zones côtières?

a) Non

b) Oui

X

186. Votre pays a-t-il révisé les mesures d'incitation et les réglementations qui pourraient avoir un effet néfaste sur la diversité biologique des eaux intérieures?	
a) Non	X
b) Oui, révision en cours	
c) Oui, révision complétée et ajustements potentiels proposés (veuillez expliquer ci-dessous)	
d) Oui, ajustements exécutés suite à la révision (veuillez expliquer ci-dessous)	
Autres informations sur la révision des mesures d'incitation et réglementaires qui pourraient avoir un effet néfaste sur la diversité biologique des eaux intérieures.	

187. Votre pays a-t-il encouragé la participation dans l'approche de la gestion écosystemique des eaux intérieures?	
a) Non	
b) Non, mais la participation dans l'approche à l'étude	
c) Oui, (veuillez expliquer)	X
Autres informations sur les approches avec participation.	
La Guinée prend part à des programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures (Gambie, Niger, Sénégal, Mano).	
Elle exécute aussi des projets de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures à travers le Projet de gestion intégrée des écosystèmes (PGIE) et le projet de gestion intégrée des ressources naturelles et protection de la biodiversité (PGIRN)	

Encadrement XLIII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

La Guinée, en tant que château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, participe à la mise en œuvre de projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du Massif du Fouta-Djallon, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal etc..

La Stratégie Nationale sur la diversité biologique et son plan d'action intègrent la gestion durable des écosystèmes des eaux intérieures. Des projets de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures sont en exécution dans le Pays.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XLIV - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Diversité biologique marine et côtière

Décision II/10 et décision IV/5 - Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière

188. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante.

a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la planification et la gestion des aires marines et côtières protégées	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (incluant la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et le dépôts des matières nutritives dans l'environnement marin	x
e) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X
f) Control de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
g) Autres sujets (veuillez expliquer ci-dessous)	
h) Non applicable	

Veuillez donner une liste de n'importe quelle autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.

- Identification des composantes de la diversité biologique marine et côtière.
- Gestion des pressions sur la diversité biologique marine et côtière.
- Renforcement de la conservation in-situ et ex-situ de la diversité biologique marine et côtière.
- Contrôle de l'évolution de la diversité biologique marine et côtière.
- Introduction de pratiques durables de pêches.
- Contrôle de l'érosion côtière.

189. Lesquels des faits suivants correspondent à l'état actuel des aires marines et côtières protégées? Veuillez cocher toutes les cases en question.	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures de renforcement et de surveillance en place	
d) Autres faits (veuillez décrire ci-dessous)	
e) non applicable	
Autres commentaires sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
- 6 sites Ramsar en place et une Aire Marine Protégée en création	

190. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière?	
a) Non	
b) Non, mais l'utilisation des techniques appropriées à l'étude	X
c) Oui, techniques appliquées pour minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière (veuillez donner plus de détails sur les genres de technique)	
d) Non applicable	
Autres commentaires sur les techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière.	

191. Votre pays effectue-t-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.				
Activités	Ni appliqué ni une priorité	Pas appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens	X			

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes	X			
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien	X			
d) Identification et application des mesures additionnelles et alternatives afin de garantir les moyens d'existence des populations tributaires des services assurés par les récifs coralliens	X			
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public	X			
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes s'occupant du milieu marin		X		
g) Développement de systèmes d'alerte précoce en cas de blanchiment des coraux	X			
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité coraux	X			
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés du récif corallien	X			
j) Autres activités (veuillez expliquer ci-dessous)				
Veuillez décrire les activités en cours.				
Le potentiel en récifs coralliens n'est pas encore évalué et aucune activité dans ce domaine.				

192. L'état des indicateurs a-t-il changé depuis le dernier rapport de votre pays? Veuillez cocher la case correspondante dans chaque cas					
Indicateurs	Augmente/ s'améliore	Pas de changement significatif	Décroit /Décline	Pas assez de données pour évaluer	Non applicable
a) Montant de terres humides côtières salubres (mangroves, marécages salés, etc.)				X	
b) État des habitats marins peu profonds tels que les mers d'algues et récifs coraux				X	
c) Nombre de nouvelles espèces ciblées par les organisations halieutiques (poisson et invertébrés)				X	
d) Nombre d'espèces de poissons traditionnellement capturés et dont la pêche n'est plus rentable, ou qui sont devenus rares		X			
e) Longueur/taille des poissons commerciaux			X		
f) Nombre de phénomènes épisodiques tels que la mort de poissons, marée d'algues rouges et blanchiment des coraux				X	
g) Fréquence et sévérité des invasions par les espèces exotiques dans l'environnement marin et côtier				X	
h) Nombre et taille des installations d'aquaculture côtières			X		
i) Montant des zones économiques exclusives (EEZ) exploitées par les pêcheries et autres usagers		X			
j) Surface totale des aires marines et côtières protégées	X				
k) Surface totale contrôlée par la gestion intégrée des aires marines et côtières	X				

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Encadrement XLV - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (d) Progrès vers l'objectif de 2010.

La Guinée a fait des efforts de classement d'aires côtières protégées et d'autres efforts louables sont en cours pour le classement d'aires marines protégées.

Encadrement XLVI - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Diversité biologique agricole

Décision III/11 et décision IV/6

Conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

193 ? Votre pays a-t-il identifié les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais identification en cours	
c) Oui, (veuillez décrire les problèmes et les questions prioritaires ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les problèmes et les questions prioritaires.	
<p>L'état des lieux a révélé que les principaux problèmes de l'agriculture sur la diversité biologique en Guinée ont pour origine la pression démographique, le faible développement des systèmes agricoles, l'afflux des réfugiés, la non durabilité des systèmes d'exploitation, la pauvreté, le manque d'alternatives économiques, le non-respect des us et coutumes et le taux d'analphabétisme élevé. A l'effet de résoudre ou amoindrir ces problèmes, la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources et son plan d'action ont identifié assez de questions prioritaires, au nombre desquelles on peut citer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la gestion des pressions sur la diversité biologique agricole pour la réduction de leurs impacts ; 2. le renforcement de la conservation in-situ de la diversité biologique agricole 3. le renforcement de la capacité nationale de conservation ex-situ de la diversité biologique agricole ; 4. la mise en place d'un système d'exploitation écologiquement durable des ressources agricoles ; 5. le remplacement progressif des pratiques agro-pastorales inappropriées par des pratiques écologiquement durables ; 6. le renforcement des politiques existantes pour assurer la compatibilité entre la conservation de la diversité biologique agricole et l'utilisation des ressources biologiques agricoles ; 7. l'encouragement de la recherche pour la conservation de la diversité biologique agricole et l'utilisation durable de ses ressources ; 8. la promotion du renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation de la diversité biologique agricole et l'utilisation durable de ses ressources 9. la promotion de toutes les formes d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la conservation de la diversité biologique agricole et l'utilisation durable de ses composantes ; 10. la mise en place d'un mécanisme de support financier pour la conservation de la diversité biologique agricole et l'utilisation durable de ses ressources ; 11. le renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale pour la conservation de la diversité biologique agricole, l'accès et l'utilisation durable des ressources biologiques agricoles et le partage juste et équitable des bénéfices issus de l'exploitation de la diversité biologique agricole ; 12. l'amélioration des systèmes de cultures. 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

194. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours de développement	
c) Oui, certains stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux.	
<p>La Guinée a déjà mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action ; - La Lettre de Politique de développement agricole (LPDA) ; - Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ; - Le programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba par une gestion intégré et participative ; - Le projet de gestion intégrée des écosystèmes (PGIE) ; - Le programme d'appui aux collectivités villageoises (PACV) ; - Le projet de gestion intégré des ressources naturelles (PGIRN) ; - Le cadre national de biosécurité et d'autres programmes et projets ; - Le document de Guinée vision 2010. 	

Décision V/5 - Diversité biologique agricole: révision du programme de travail

195. ? Votre pays a-t-il approuvé les méthodes d'essai sur le terrain et l'utilisation commerciale des produits dérivant de l'application des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques?	
a) Non	X
b) Oui	

196. ? Votre pays a-t-il effectué des évaluations scientifiques (incluant les évaluations de risques) sur, <i>entre autres</i> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques (GURTs)?	
a) Non	X
b) Non, mais évaluations à l'étude	
c) Oui, évaluations importantes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des effets écologiques sociaux et économiques de GURT.	

197. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	
198. ? Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <i>entre autres</i> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies de restriction de l'utilisation génétique ?	
a) Non	X
b) Oui, développés mais pas encore appliqués	
c) Oui, développés et appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les développements et l'application des règlements touchant les technologies de restriction de l'utilisation génétique ?	

Annexe de la décision V/5 - Programme de travail sur diversité biologique agricole

Élément 1 du programme – Évaluation	
199. Votre pays a-t-il développé des méthodes et des techniques pour évaluer et surveiller l'état et l'évolution de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	X
b) Oui, mais méthodes et des techniques pour évaluer et surveiller en cours de développement	
c) Oui, la plupart des méthodes et des techniques développées (veuillez donner ci-dessous des détails pertinents, en tenant compte des éléments (a) à (d) de l'activité 1.5 annexée à la décision V/6)	
Autres commentaires sur les méthodes et les techniques (p.ex. critères et directives; terminologie et classification convenues des écosystèmes agricoles et des systèmes de production agricole; échange de données et d'information sur la biodiversité agricole ; méthodologie pour l'analyse des tendances et des causes sous-jacentes).	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

200. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
<p>L'IRAG a d'importantes collections de patate, de mil, de fonio et de maïs.</p> <p>Le centre de recherche agronomique de Barenq détient la paternité de conservation variétale du fonio dans la sous-région. Il y est stocké une importante collection de matériel génétique des variétés locales de fonio à laquelle toutes les stations de Recherche Agronomiques de la sous-région ont accès notamment: le Nigeria, le Burkina Faso, le Sénégal et le Mali.</p>	

201. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique)?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées	
d) Oui, évaluations complètes complétées	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

202. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services liés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer les documents qui contiennent l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
<p>L'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), qui aménage des collections de variétés locales de fonio, de riz, de maïs et de patate s'est appuyée sur les connaissances, innovations et pratiques des communautés locales.</p>	

203. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, pas de changement trouvé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale trouvée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres détails sur les observations.	
<p>Les systèmes traditionnels agricoles, les feux de brousse, les fours à briques, l'exploitation forestière, la coupe de bois de mangrove, le fumage du poisson, l'extraction du sel de mangrove, l'extraction des produits secondaire de la foret, l'élevage transhumant, la pêche industrielle, la pollution, la chasse, les activités industrielles et minières sont tous des facteurs qui dégradent l'environnement et engendrent des effets néfastes sur la diversité biologique. Les différentes formes de dégradations induites se manifestent par la perte massive de sol, la chute des rendements agricoles, le déboisement, la perturbation de l'approvisionnement en eau, la destruction des pâturages naturels, la perte de la diversité biologique, des habitat et des menaces diverses sur les ressources biologiques.</p>	

Élément 2 du programme – Gestion adaptive	
204. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	
<p>L'agriculture concerne plus de 85% de la population guinéenne, A l'effet de développer une agriculture durable, les politiques et pratiques de gestion identifiées sont dans la Lettre de Politique de Développement Agricole et dans la Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, la plupart des projets qui se mettent en place tiennent compte des pratiques respectueuses de l'environnement au profit des populations locales.</p>	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

205. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)

X

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

En Guinée, les agriculteurs sont organisés en fédérations de paysans, en groupements et en Organisations Professionnelles. Ces organisations dont les activités sont essentiellement agropastorales, reçoivent l'assistance de la coopération bilatérale et de quelques projets et ONG nationales et étrangères ainsi que du Crédit Rural de Guinée.

L'ONG ESSOR-Guinée renforce les capacités des collectivités villageoises dans le cadre du développement de la culture fruitière et appuie les organisations communautaires à la création de haies vives pour réduire la pression sur la flore sauvage.

L'Etat appuie certaines collectivités villageoises à travers le Service National de Promotion Rurale et de Vulgarisation (SNPRV) pour asseoir un développement agricole durable.

206. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole?

a) Non

b) Non, mais mécanismes potentiels identifiés

c) Non, mais mécanismes en cours de développement

d) Oui, mécanismes en place

X

207. Votre pays a-t-il amélioré la politique environnementale, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures et arrangements identifiés

c) Non, mais mesures et arrangements en cours de développement

d) Oui, mesures et arrangements en cours d'application (veuillez expliquer)

X

Autres expliquer) sur les mesures prises pour améliorer la politique environnementale.

La Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action considèrent la question de partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques comme prioritaire.

Élément 4 du programme– Intégration	
208. Votre pays intègre -t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais réseaux et mécanismes potentiels identifiés	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez expliquer ci-dessous)	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
Les stratégies Nationales de développement sont intégrées dans la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, dans le DSRP, la LPDA2, le PNAE, le PACV, le PGIRN, et le PGIE.	

209. Votre pays supporte-t-il le réseau institutionnel et la politique et les mécanismes de planification afin d'intégrer la biodiversité agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en supportant les institutions dans leur travail d'évaluation pertinente	X
c) Oui, en développant des directives politiques et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en supportant le renforcement des capacités sur les plans politiques, techniques et locaux.	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux.	
Autres commentaires sur les supports pour le réseau institutionnel et la politique et les mécanismes de planification.	
La Guinée supporte les institutions qui ont en charge des évaluations pertinentes de la diversité biologique agricole en payant les salaires du personnel, l'infrastructure et la logistique.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

210. Dans les cas des centres d'origine, votre pays encourage-t-il les activités de conservation, sur les fermes, <i>in situ</i> , et <i>ex situ</i> , des ressources génétiques variées, y compris les variétés sauvages?	
a. Non	
b. Oui, (veuillez expliquer ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la conservation des ressources génétiques variées pour l'alimentation et l'agriculture dans leurs centres d'origine?	
La Guinée, à travers sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action, encourage toutes les formes de conservation (in-situ et ex-situ) des ressources génétiques, notamment celles importantes pour l'alimentation et l'agriculture.	

Annexe II de la décision VI/5 - Plan d'action

pour l'Initiative internationale pour la conservation e l'utilisation durable des pollinisateurs

211. Votre pays participe-t-il à l'application de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs (IPI)?	
a) Non (veuillez expliquer ci-dessous)	
b) Oui	X
Autres commentaires sur la raison pour être absent à IPI.	
La Guinée, à travers sa stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action, encourage le développement de l'apiculture pour améliorer la production agricole et générer des revenus additionnels.	

Élément 1 – Évaluation

212. Votre pays surveille-t-il les états et évolutions des pollinisateurs?	
a) Non	
b) Oui (veuillez expliquer ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les moyens et méthodes de surveillance, et les résultats.	
De nombreuses organisations communautaires en Moyenne Guinée et en Haute Guinée pratiquent l'apiculture et sont appuyées par l'Etat et par les ONG pour améliorer l'élevage des abeilles et le traitement du miel.	

213. Votre pays a-t-il fait une évaluation de l'état des connaissances scientifiques et autochtones sur la conservation des pollinisateurs afin d'identifier les lacunes dans les connaissances et les possibilités d'application de celles-ci?	
a) Non	
b) Non, mais évaluation à l'étude	
c) Oui, (veuillez expliquer ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'évaluation l'état des connaissances scientifiques et autochtones sur la conservation des pollinisateurs.	
L'assistance aux groupements d'apiculteurs est fondée sur les connaissances des autochtones notamment sur la flore mellifère locale et le comportement des abeilles dans le milieu et l'importance sociale des produits apicoles.	

Élément 3 – Renforcement des Capacités	
214. Votre pays renforce-t-il la capacité taxonomique afin d'établir les inventaires de la diversité et la distribution des pollinisateurs?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours de développement	X
c) Oui	

Élément 4 - Intégration	
215. Votre pays a-t-il intégré les considérations sur la diversité des pollinisateurs et les dimensions relatives de la biodiversité agricole dans sa stratégie de biodiversité nationale, ainsi que dans les processus de planification du secteur agricole?	
a) Non	
b) Non, mais intégration à l'étude	
c) Oui	X

Encadrement XLVII - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Les Facultés d'agronomie ont des programmes spécifiques sur les pollinisateurs et le développement de l'apiculture en Guinée. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, des besoins en renforcement des capacités en matière de taxonomie ont été identifiés.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

XLVIII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Diversité biologique des forêts

Décision VI/22 – Diversité biologique des forêts

216. Votre pays collabore-t-il avec d'autres gouvernements, organisations régionales ou internationales dans l'application du programme de travail élargi?	
a) Non	
b) Non, mais programmes de collaboration en cours de développement	
c) Oui, activités en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les organisations en question)	X
Autres commentaires sur collaboration avec les organisations régionales ou internationales.	
<p>La Guinée coopère avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le PNUD : Appuie la Gestion et l'aménagement des forêts ; • La GTZ : Appuie la gestion des ressources forestières et l'aménagement des grands massifs forestiers (Ziama, Guecké, Mont Bero, Pic de Fon, Mont Bena, Yenon) et la Promotion de la Foresterie communautaire et Privée ; • L'USAID : Appuie le Projet élargi de Gestion des Ressources Naturelles pour l'élaboration des plans d'aménagement de 7 forêts classées et la mise en œuvre d'un processus de co-gestion et l'aménagement des terroirs pour l'amélioration du niveau de vie des paysans. Pour l'exécution de ce projet interviennent LAMIL et CIFOR ; • L'UE : Appuie le Programme Appui à la gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR) pour la protection des bassins des grands fleuves soudano-sahéliens et la création et l'aménagement des parcs nationaux et autres Aires Protégées (nationales et transfrontalières) ; • La FAO : Appuie l'élaboration du plan de gestion participative des Pins de Dalaba ; la réalisation de l'Etude prospective du secteur forestier. • L'UNESCO : Appuie le MAB pour la création des réserves de biosphères transfrontière et l'examen périodique desdites réserve, l'octroi de bourses de recherche aux jeunes scientifiques et la formation des chercheurs. • L'IPGRI appuie la recherche en foresterie 	

217. Votre pays favorise-t-il la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (UNFF)?	
a) Non	X
b) Oui	
Autres commentaires sur la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de CBD et le programme de travail pluriannuel de UNFF.	

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Élément 1 du programme - Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
218. Votre pays applique-t-il l'approche écosystemique à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, dans certains types de forêts (veuillez décrire ci-dessous les mesures prises)	X
d) Oui, dans la plupart de types de forêts (veuillez décrire ci-dessous les mesures prises)	
Autres commentaires sur l'approche fondée sur les écosystèmes à la gestion des forêts.	
<p>La Guinée coopère avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux pour l'érection et la gestion d'aires protégées transfrontalières (AGIR) / Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal)</p> <p>Elle participe à la gestion intégrée de la zone côtière ouest Africaine à travers le Grand écosystème Marin du Courant de Guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine : la Guinée, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria.</p> <p>La Guinée participe à la gestion régionale des écosystèmes de certains fleuves (Niger, Sénégal, Gambie, Mano).</p>	

219. Votre pays réduit-il les menaces qui pèsent sur la biodiversité des forêts et atténue-t-il les incidences des processus qui la menacent?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles en cours d'identification	
c) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

e) Oui, mesures compréhensives en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
Autres commentaires sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité des forêts et atténue-t-il les incidences des processus qui la menacent.	
<p>Les feux de brousse sont un fléau qui ravage annuellement de vastes étendues de savane et de forêts, notamment dans onze Préfectures très sensibles du Nord-Est de la Guinée (Siguiri, Dinguiraye, Mandiana, Kouroussa, Dabola, Kankan, Faranah, Kérouané, Kissidougou, Gueckédou et Beyla). Ces dernières années, grâce à des campagnes de sensibilisation et à l'application des feux précoces, l'ampleur des feux de brousse a régressé.</p> <p>La carbonisation est un autre fléau, notamment dans les Préfectures périphériques de Conakry (Boffa, Dubréka, Forécariah, Coyah et Fria), pour la satisfaction des besoins en énergie aux foyers. Des actions sont en cours pour l'amélioration du taux de rendement des systèmes de carbonisation et le rendement énergétique des systèmes de cuisson. Des études sont en cours pour la subvention du gaz butane afin de réduire les pressions sur les forêts guinéennes.</p> <p>Un programme est en cours d'exécution à l'IRAG pour lutter contre l'érosion</p>	

220. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	X
e) Oui, mesures complètes en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
Autres commentaires sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts.	
<p>La Guinée a procédé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'aménagement et la gestion de quelques forêts et des ressources forestières telles que le Ziama, le Mont Bero, le Pic de Fon, le Mont Bena et le Yenon). ▪ la Promotion de la Foresterie communautaire et Privée. ▪ L'érection de sanctuaires de faune et de réserves de faune <p>Elle exécute :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un Projet élargi de Gestion des Ressources Naturelles pour l'élaboration des plans d'aménagement de 7 forêts classées et la mise en œuvre d'un processus de co-gestion et l'aménagement des terroirs pour l'amélioration du niveau de vie des paysans. ▪ un Programme de gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR) pour la protection des bassins des grands fleuves soudano-sahéliens et la création et l'aménagement des parcs nationaux et autres Aires Protégées (nationales et transfrontalières). ▪ un projet d'élaboration du plan de gestion participative des Pins de Dalaba est entrain de réaliser une Etude prospective du secteur forestier. 	

221. Votre pays encourage-t-il l'utilisation durable de diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Non, mais mesures et pratiques en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	X
d) Oui, mesures complètes en cours d'application (veuillez donner ci-dessous les détails sur ces mesures)	
Autres commentaires sur l'encouragement de l'utilisation durable de diversité biologique des forêts.	
<ul style="list-style-type: none"> • La Guinée a élaboré de nombreux programmes, politiques, projets et de textes législatifs et réglementaires qui encouragent l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts à savoir entre autres : • la Politique Forestière Nationale, le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises, la Stratégie de réduction de la pauvreté, le plan national d'action pour l'environnement, le plan d'action forestier national, le schéma directeur d'aménagement de la mangrove, le Code de l'Environnement, le Code pastoral, le Code forestier, des réserves spéciales / sanctuaires de faune. • En outre, les agences onusiennes s'engagent à s'inscrire dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et principalement dans les domaines de renforcement des capacités productives et dans la Préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

222. Votre pays encourage-t-il l'accès et le partage des avantages en ce qui concerne les ressources forestières?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous les politiques, mesures et réglementations adoptées dans ce domaine)	X
Autres commentaires sur la promotion de l'accès et le partage des avantages en ce qui concerne les ressources forestières.	
<p>La Loi L/99/013/AN, adoptant le Code forestier du 22 juin 1999 institue un domaine forestier des collectivités décentralisées qui localement peuvent exploiter les espaces forestiers et en tirer profit, éventuellement avec l'assistance technique des services publics compétents, à condition de ne pas les dégrader et de les gérer convenablement. Le même code reconnaît aussi aux populations vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts un droit d'usage, qui leur permet de satisfaire gratuitement leurs besoins personnels en produits forestiers pour autant qu'elles ne portent pas atteinte aux espaces boisés.</p> <p>Cette loi autorise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création des forêts communautaires privées ; - l'extension du concept de « collectivités décentralisées » à des entités existantes à des échelons plus petits ; - la définition des règles d'exploitation du domaine forestier non classé ; - les mesures incitatives tant dans le domaine du reboisement que dans celui de la police forestière et ; - l'élaboration des plans forestiers préfectoraux. 	

Élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur	
223. Votre pays encourage-t-il l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous les mesures et étapes prises à cet effet)	X
Autres commentaires sur l'encouragement de l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages.	
<p>En 2004, la nécessité de la création d'un Ministère de l'Environnement qui est chargé de la mise en œuvre de la politique environnementale du pays s'est avérée indispensable pour renforcer les actions de conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique.</p> <p>Ce Ministère collabore avec certains Départements aussi bien impliqués en la matière, à savoir : le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Décentralisation et de l'Administration du Territoire.</p>	

224. Votre pays remédie-t-il aux échecs et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Non, mais révision des carences et distorsions socio-économiques en cours	
c) Oui, certains problèmes identifiés et certaines mesures en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les résultats de la révision et les mesures prises)	X
d) Oui, révision complétée et certaines mesures en cours d'application (veuillez préciser ci-dessous les résultats de la révision et les mesures prises)	
Autres commentaires sur la révision des carences et des distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts.	
<p>Pour réduire les pressions sur les forêts guinéennes certaines mesures sont en cours d'application telles que : la lutte contre les feux de brousse, la lutte contre la coupe abusive du bois, l'application des feux précoces, les campagnes de sensibilisation sur la préservation des forêts, les campagnes annuelles de reboisement, l'utilisation des foyers améliorés. La subvention du gaz butane pour les besoins d'énergie domestique est aussi envisagée.</p> <p>Cependant sur le plan légal des problèmes subsistent : des vides juridiques s'observent au niveau des législations sectorielles de base et au niveau des textes d'application des lois existantes.</p> <p>Il est important de noter que les agences onusiennes s'engagent à s'inscrire dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et principalement dans le domaine de la Préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce partenariat il est prévu qu'une politique nationale clairement définie en matière de protection et de gestion de l'environnement sera élaborée et adoptée et qu'une loi cadre harmonisant les différents textes juridiques de gestion des ressources naturelles, de l'environnement et de la prévention des catastrophes naturelles sera élaborée adoptée et vulgarisée et qu'un Conseil National de l'Environnement et une Commission Nationale du Développement durable seront rendus opérationnels.</p>	

Élément 3 du programme - Connaissance, évaluation et surveillance

225. Votre pays a-t-il développé une classification générale des forêts à diverses échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Oui	X

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

226. Votre pays améliore-t-il les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'amélioration des connaissances et des méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution.	
<p>La Guinée a créé une école Nationale d'Agents Techniques des Eaux et Forêts (ENATEF) et la faculté des eaux et forêts de Faranah vue d'améliorer l'expertise nationale en matière de gestion forestière. Quelques cadres scientifiques font des stages dans le cadre de quelques projets dans des institutions étrangères (régionales ou internationales) ou participent à des expéditions de terrains, pour améliorer leurs connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité des forêts.</p> <p>Elle a aussi créé des Aires protégées au niveau de certaines forêts classées pour renforcer l'évaluation de l'état de l'évolution de la diversité biologique.</p>	
227. Votre pays améliore-t-il la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes	
<p>A travers les campagnes de sensibilisation, les ateliers d'information et de formation, des expositions et des conférences-débats sur la diversité biologique l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes.</p>	

228. Votre pays améliore-t-il l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?	
a) Non	X
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'amélioration de l'infrastructure de gestion des données et des informations	
.	

Encadrement XLIX - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

Dans le cadre de son programme de gestion forestière la Guinée a bénéficié de l'appui de plusieurs partenaires au développement tels que le PNUD, la GTZ, l'USAID, l'UE, la FAO, la Banque Mondiale etc.

En ce qui concerne les menaces qui pèsent sur les ressources forestières, la mise en application de certaines mesures telles que : la lutte contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois, l'application des feux précoces, les campagnes de sensibilisation sur la préservation des forêts, les campagnes annuelles de reboisement, l'utilisation des foyers améliorés, ont favorisé une importante réduction des pressions sur la diversité biologique forestière nationale.

En plus, la Guinée a élaboré de nombreux programmes, politiques, et de textes juridiques et réglementaires pour l'instauration d'une utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

Box L - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Sur le plan légal des problèmes subsistent : des vides juridiques s'observent au niveau des législations sectorielles de base et au niveau des textes d'application.
- Il faut noter aussi d'une manière générale, une insuffisance et un sous-équipement des infrastructures taxonomiques, un nombre relativement faible de taxonomistes dont la plupart des spécialistes manquent d'expérience de terrain du fait de la faiblesse des ressources financières permettant l'implication constante de ces derniers dans des travaux d'inventaire et d'évaluation.
- En outre, il ne faut aussi pas occulter que la Guinée traverse un Contexte socio-économique difficile et qu'elle manque de moyens matériels et financiers.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

Décision V/23 et décision VI/4 – Application du programme de travail

229. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail.	
<p>La zone Nord du pays est considérée comme la partie sub-humide de la Guinée. Dans cette zone l'Etat a engagé d'importants efforts d'évaluation et d'actions ciblées pour juguler la sécheresse. Dans ce cadre, en coopération avec la Guinée Bissau et le Mali sur financement de l'Union Européenne, dans le cadre du Projet AGIR, la Guinée après évaluation a identifié sur son territoire 2 600 000 ha de terres qu'elle a érigés en aires protégées transfrontalières cogérées avec le Mali et la Guinée Bissau.</p> <p>En outre toujours dans cette région la Guinée a engagé d'importants fonds pour la création d'une bande verte.</p> <p>Dans ces actions la Guinée soutien scientifiquement, techniquement et financièrement les actions identifiées dans le programme de travail au niveau national.</p> <p>Il faut noter aussi que la Guinée exécute un programme de gestion intégrée des ressources naturelles du Fouta Djallon en coopération avec la Gambie, la Guinée-Bissau, le mali, la Mauritanie, le Niger et la Sierra Leone dans le domaine de la réponse à la dégradation des terres.</p>	

230. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) de la Convention (CBD) ou aux programmes d'action nationaux (NAP) de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP) de la Convention (CBD) ou aux programmes d'action nationaux (NAP) de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD).	
<p>La Guinée a élaboré son Programme national d'action pour la lutte contre la désertification. Ce Programme travaille en synergie avec la Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique.</p>	

231. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'adapter son programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programme nationaux UNCCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales?	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, liens complets établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures afin d'adapter son programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programme nationaux UNCCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales.	

Un séminaire a été organisé pour informer et sensibiliser les acteurs sur la nécessité de la mise en place de mesures pour une synergie des différentes conventions environnementales. Le Ministère de l'Environnement assure la tutelle de la majorité des conventions et Protocoles sur l'Environnement, c'est là une disposition importante qui est déjà opérationnelle qui facilite l'implantation d'une synergie entre ces Conventions.

232. Votre pays a-t-il évalué et analysé les informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et les pressions qui s'y exercent, pour diffuser les connaissances existantes et les meilleures pratiques, et combler les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre?

a) Non

X

b) Non, mais évaluation en cours

c) Oui, certaines évaluations complétées

d) Oui, évaluation compréhensive entreprise

Autres commentaires sur les évaluations pertinentes des états et des tendances, p.ex. participation dans des évaluations mondiales, régionales, nationales; établissement d'un website pour la documentation.

233. Votre pays a-t-il identifié des aires spécifiques, à l'intérieur des terres sèches et sub-humides, qui présentent une valeur particulière pour la diversité biologique, et/ou qui font l'objet de menaces particulières?

a) Non

b) Oui, certaines aires identifiées et mesures de protection planifiées

c) Oui, certaines aires identifiées et mesures de protection en place

X

d) Oui, nombreuses aires identifiées et mesures de protection en cours de planification

e) Oui, nombreuses aires identifiées et mesures de protection en place

234. Votre pays a-t-il établi des objectifs spécifiques afin de protéger les aires qui présentent une valeur particulière pour chaque écosystème sous considération?

a) Non

b) Oui, certains objectifs développés et mesures pertinentes en cours de planification (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Oui, plusieurs objectifs établis et mesures de protection en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les aires qui présentent une valeur particulière et/ou qui font l'objet de menaces et les objectifs développés et appliqués.

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

La Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et son plan d'action ont défini des objectifs et des actions à engager dans les aires qui présentent une valeur particulière ou qui font objet de menace. Par exemple il est recommandé de restaurer les vides des carrières de mines, la création de forêts classées dans les Préfectures de Boké, Boffa, Kérouané, Mandiana, Fria et Siguiré, l'inventaire des sites à protéger en vue de leur classement dans le domaine de l'Etat ou des communautés rurales, le recensement et codification des us et coutumes liés à l'utilisation de la diversité biologique, l'amélioration de la gestion écologiquement viable des forêts, Gestion des feux de brousse et amélioration de la qualité de l'environnement en Haute Guinée, la création d'un ranch d'Aulacodes dans les Préfectures de Kankan, en Haute Guinée et N'zérékoré en Guinée Forestière, l'amélioration des systèmes d'utilisation et de la productivité des sols, l'aménagement de l'espace rural et gestion de terroirs villageois dans les zones périphériques des aires protégées, la création de parcs transfrontaliers, l'inventaire de la diversité biologique des écosystèmes humides, l'évaluation de la contribution des ressources biologiques des écosystèmes des eaux douces à l'économie nationale, la définition et la promotion de mesures incitatives pour corriger les effets négatifs de certaines activités, l'adaptation du cadre juridique national aux impératifs de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments.

235. Votre pays a-t-il développé des indicateurs explicites qui seront utilisés dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides?

a) Non	X
b) Oui, indicateurs développés et en cours d'évaluation (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, un ensemble d'indicateurs pertinents utilisés dans l'évaluation systématique de l'état et des tendances (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des indicateurs qui sont utilisés dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et sub-humides	

236. Les études/projets spécifiques sont-ils menés pour développer des connaissances sur les processus écologiques, physiques et sociaux qui influent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides?

a) Non	X
b) Non, mais études/projets en cours ou planifiés	
c) Oui, réseau de recherche national bien développé en place et information recueillie systématiquement (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur Les études/projets spécifiques sont menés pour développer des connaissances sur les processus écologiques, physiques et sociaux qui influent sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides.	

237. Votre pays fait-il quelques études/projets qui visent à identifier les avantages, à l'échelle locale et mondiale, de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, y compris les liens existant entre la diversité biologique, la perte des avantages et la pauvreté?	
a) Non	X
b) Non, mais études/projets en cours ou planifiés	
c) Oui, information complète sur ces sujets disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les études/projets qui visent à identifier les avantages, à l'échelle locale et mondiale, de la diversité biologique des terres arides et sub-humides (incluant les adresses et courriels des institutions qui entreprennent ces études/projets, listes des publications et documents)	

238. Est-ce que votre pays identifie et évalue systématiquement les meilleures pratiques de gestion et les vulgarise largement?	
a) Non	
b) Oui, meilleures pratiques de gestion en place mais ont besoin d'être évaluées et documentées (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, plusieurs meilleures pratiques connues, bien documentées et sont disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur meilleures pratiques de gestion.	
Certaines institutions telles que Le Service National de Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV) et l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) s'investissent régulièrement dans l'identification, l'évaluation systématique et la vulgarisation des meilleures pratiques de gestion des ressources biologiques agricoles.	

239. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en oeuvre les propositions sur les actions ciblées, qui sont spécifiées dans la partie B de l'annexe I de la décision V/23 (activités, 7, 8 et 9)?	
a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, plusieurs mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour mettre en oeuvre les propositions sur les actions ciblées, qui sont spécifiées dans la partie B de l'annexe I de la décision V/23.	
La Guinée a créé deux aires protégées transfrontalières couvrant 2 600 000 ha de terres et a entrepris depuis 2005, le reboisement des terres dégradées en vue de la création d'une ceinture verte pour arrêter la sahélanisation de la partie Nord du pays.	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

240. Votre pays a-t-il appliqué les activités mentionnées précédemment (activités 7, 8 et 9 dans la partie B du programme de travail sur les terres arides et sub-humides) selon les façons expliquées dans la partie B?	
a) Non	X
b) Oui, (veuillez préciser les moyens, tels que renforcement des capacités, sites de démonstration, études de cas, consultation améliorée, coordination améliorée entre CBD et UNCCD sur les applications, partenariats)	
Autres commentaires sur les moyens de l'application.	

241. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, incluant les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?	
a) Non	X
b) Oui, certaines mesures prises	
c) Oui, mesures compréhensives prises	
d) Oui, tous les besoins des capacités réalisés	

Box LI - Veuillez élaborer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif de 2010.

La Guinée a créé un certain nombre d'aires protégées et a entamé le reboisement des terres dégradées en vue de la création d'une ceinture verte pour arrêter la sahélisation de la partie Nord du pays.

Box LII - Veuillez décrire les contraintes ou entraves rencontrées par votre pays dans l'application de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de moyens institutionnels et financiers ;
- Contexte socio-économique difficile ;
- Insuffisance de ressources humaines adéquates ;
- Faible niveau du développement scientifique et technologique

Opérations de la Convention

Décision V/20

242. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer les activités auxquelles participe votre pays)	X
Autres commentaires sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays.	
La Guinée a participé à toutes les réunions régionales qui ont été organisées pour préparer les réunions des Conférences des parties à la convention sur la diversité biologique.	

Décision VI/27 B - Opérations de la Convention

243. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents?	
a) Non	
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	
La Guinée coopère sur le plan sous-régional et régional avec :	
<ul style="list-style-type: none"> • la CEDEAO et la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre du projet de production des géniteurs de la N'Dama ; • la Gambie à travers l'International Trypanotolerance Center (ITC) dans le cadre de la lutte contre la trypanosomiase ; • le Sénégal, le Mali et la Gambie appuyés par le PNUD et le FEM dans le cadre d'un programme de gestion du bétail endémique et la gestion durable des écosystèmes et de la Diversité Biologique ; • l'Angola et la Guinée Bissau, dans le cadre de l'exploitation des ressources marines. • Le Mali dans le cadre d'un programme de développement de la pêche continentale et de l'aquaculture ; • Les pays riverains de l'Atlantique dans le cadre des projets Grands Ecosystèmes Marins du Courant des Canaris (GEM-CC) et du Courant de Guinée (GEM-CG) • La commission sous-régionale des pêches (CSRP) pour la coopération des pays de la sous-région Afrique de l'ouest en matière de pêche ; etc. 	

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

**La question suivante (244) est pour
LES PARTIES PAYS DÉVELOPPÉS**

244. Votre pays supporte-t-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux ?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours de développement	
c) Oui, inclus dans des réseaux de coopération en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en vigueur (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le support pour le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement des réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

245. Votre pays travaille-t-il avec les autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités ?	
a) Non	
b) Oui	X

246. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux	

Questions relatives à ce rapport

247. Le tableau ci-dessous a été conçu pour identifier les questions que vous avez choisies de laisser sans réponse et, aussi les raisons de ce choix.

Pour cette raison tous les numéros des questions sont rangés dans trois colonnes, et pour chaque question il y a quatre réponses possibles qui sont placées dans quatre cases situées dans la rangée à droite de chaque numéro de question. Chaque case est identifiée par les lettres (a), (b), (c) et (d) qui correspondent aux raisons de laisser la question sans réponse suivantes:

- a. Cette question a été déjà posée dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques, et il n'y a pas de nouvelle information à fournir
- b. Cette question ne peut pas être répondue parce qu'il manquait de ressources humaines et/ou financières pour obtenir des informations et/ou données
- c. Cette question ne s'applique pas aux circonstances nationales
- d. Cette question n'est pas une priorité nationale à ce stade ci

Ainsi, veuillez

- 1) Identifiez la(les) question(s) que vous avez choisi(es) d'omettre de répondre; et
- 2) Cochez une ou plusieurs des quatre cases (dans la rangée à droite du numéro de la question) qui correspond(ent) le mieux à la(les) raison(s) pour laquelle(lesquelles) vous vous abstenez de répondre.

Question No.	Raisons				Question No.	Raisons				Question No.	Raisons			
	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
1.					85.					169.				
2.					86.					170.			X	
3.					87.					171.				
4.					88.					172.				
5.					89.					173.				
6.					90.					174.				
7.					91.					175.				
8.					92.					176.				
9.					93.					177.				
10.					94.					178.				
11.					95.					179.				
12.					96.					180.				
13.					97.					181.				
14.					98.					182.				
15.					99.					183.				
16.					100.					184.				
17.					101.					185.				
18.					102.					186.				
19.					103.					187.				
20.					104.					188.				
21.					105.					189.				
22.					106.					190.				
23.					107.					191.				
24.					108.					192.				
25.					109.					193.				
26.					110.					194.				
27.					111.					195.				
28.					112.					196.				
29.					113.					197.				
30.					114.					198.				
31.					115.					199.				
32.					116.					200.				
33.					117.					201.				
34.					118.					202.				

/...

? Ce symbole identifie les questions déjà posées dans le deuxième rapport national ou dans un des rapports thématiques. Vous pourriez omettre de répondre à ces questions si vous n'avez pas de nouvelles informations à ajouter. Dans ces cas, veuillez indiquer les raisons dans le tableau de la question 247.

35.				119.				203.				
36.				120.				204.				
37.				121.				205.				
38.				122.				206.				
39.				123.				207.				
40.				124.				208.				
41.				125.				209.				
42.				126.				210.				
43.				127.				211.				
44.				128.				212.				
45.				129.				213.				
46.				130.				214.				
47.				131.				215.				
48.				132.				216.				
49.				133.				217.				
50.				134.				218.				
51.				135.				219.				
52.				136.				220.				
53.				137.				221.				
54.				138.				222.				
55.				139.				223.				
56.				140.				224.				
57.				141.				225.				
58.				142.				226.				
59.				143.				227.				
60.				144.			X	228.				
61.				145.				229.				
62.				146.				230.				
63.				147.				231.				
64.				148.				232.				
65.				149.				233.				
66.				150.				234.				
67.				151.				235.				
68.				152.				236.				
69.				153.			X	237.				
70.				154.				238.				
71.				155.				239.				
72.				156.				240.				
73.				157.				241.				
74.				158.				242.				
75.				159.				243.				
76.				160.			X	244.			X	
77.				161.			X	245.				
78.				162.				246.				
79.				163.				247.				
80.				164.				248.				
81.				165.				249.				
82.				166.				250.				

Autres raisons pour laisser les questions sans réponse.

Encadrement LIII – Veuillez donner ci-dessous les recommandations pour améliorer le format de ce rapport.

--